

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 7/I

Séance du mardi 21 novembre 2006, première partie

Présidence de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président

Sommaire

Ordre du jour	517
Ouverture de la séance	521

Divers :

1. Prestation de serment de M ^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.), remplaçant M ^{me} Sarah Demierre, démissionnaire	521
2. Décès de M. François Bourquin, père de M. Jean-Christophe Bourquin, municipal	521
3. Election d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M ^{me} Sarah Demierre (Soc.), démissionnaire	527

Communications :

1. Pétition Geneviève Chiché – Pour la mise en place d'une concertation sur l'islam à Lausanne entre les Autorités lausannoises, les communautés musulmanes et les habitants du quartier Sous-Gare	523
2. Pétition du Collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud	524

Lettres :

1. Démission du Conseil communal de M. Alain Bron (Soc.) (M. Alain Bron)	521
2. Démission du Conseil communal de M. Marc Dunant (Soc.) (M. Marc Dunant)	522
3. Démission de la Commission permanente de gestion de M. Marc-Olivier Buffat (LE) (M. Marc-Olivier Buffat)	522
4. Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N ^o 2006/44 (Municipalité)	523

Interpellations :

1. «Pour une application réelle du Règlement de police» (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i>	525
2. «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (M ^{me} Adèle Thorens). <i>Dépôt</i>	525

Postulats :

1. «Création d'un espace public et renforcement du pôle de quartier des Bergières» (M ^{me} Isabelle Truan). <i>Dépôt</i>	525
2. «Pour des véhicules communaux propres!» (M. Marc Dunant). <i>Développement polycopié</i>	611
<i>Discussion</i>	611

Projet de règlement:

«Proposition de modification du Règlement du Conseil au sujet des interpellations urgentes» (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i>	525
--	-----

Questions orales	525
-----------------------------------	-----

Préavis:

N° 2006/29	Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 pour une nouvelle salle de concert. Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36. Crédit complémentaire au préavis N° 2003/33 (Culture, Sports, Patrimoine)	528
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Marc Dunant, rapporteur	533
	<i>Discussion</i>	534
N° 2006/43	Admissions à la bourgeoisie de Lausanne (Administration générale et Finances)	541
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Albert Graf, président de la Commission consultative de naturalisation, rapporteur	587
	<i>Résultat du scrutin</i>	588
N° 2006/44	Nouveau poste de police de la Gare (Sécurité publique et Sports)	594
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Julian Thomas Hottinger, rapporteur	597
	<i>Discussion</i>	598
N° 2006/39	Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2006-2011 (Administration générale et Finances)	600
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur	604
N° 2006/41	Réponse à la motion de M ^{me} Françoise Longchamp et consorts intitulée «Mise en place d'outils de controlling financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses» (Administration générale et Finances)	606
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Marc-Olivier Buffat, rapporteur	609
	<i>Discussion</i>	610

Ordre du jour

7^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 21 novembre 2006 à 18 h et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.), remplaçant M^{me} Sarah Demierre (Soc.), démissionnaire.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M^{me} Sarah Demierre (Soc.).

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

4. *Préavis N° 2006/43*: Admissions à la bourgeoisie de Lausanne. (AGF). NATURALISATIONS.
5. *Préavis N° 2006/27*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route du Pavement, le chemin de la Motte, la limite ouest des parcelles N°s 2772, 2773, 2774 et le chemin de la Forêt. Addenda au plan légalisé N° 643 du 9 juin 1989. Vente et pacte d'emption. (Trx). MAURICE CALAME.
6. *Préavis N° 2006/29*: Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert. Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36. Crédit complémentaire au préavis N° 2003/33. (CSP). MARC DUNANT.
7. *Préavis N° 2006/39*: Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2006-2011. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.
8. *Rapport-préavis N° 2006/41*: Réponse à la motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts intitulée «Mise en place d'outils de controlling financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses». (AGF). MARC-OLIVIER BUFFAT.
9. *Préavis N° 2006/44*: Nouveau poste de police de la Gare. (SPS). JULIAN THOMAS HOTTINGER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

10. *Postulat de M^{me} Andrea Eggli*: «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (*bis*). Sans eau, pas de vie». (18^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
11. *Postulat de M^{me} Andrea Eggli*: «Nettoyage des locaux de la Ville: au moins un salaire décent! (*bis*)». (19^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
12. *Postulat de M. Marc Dunant*: «Pour des véhicules communaux propres!» (20^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
13. *Postulat de M^{me} Adèle Thorens* pour une diminution des nuisances de la route de contournement de la Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons et des habitants du quartier. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
14. *Postulat de M. Jean-Pierre Béboux* chargeant la Municipalité de Lausanne d'étudier la possibilité de créer une usine de fabrication de pellets dans les locaux de l'ancienne UIOM, au Vallon. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
15. *Postulat de M. Stéphane Montangero*: «Mieux réussir l'Eurofoot 2008 que le Mondial 2006!» (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
16. *Postulat de M^{me} Andrea Eggli* pour l'aménagement de la Dune de Malley. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
17. *Postulat de M^{me} Florence Germond* pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
18. *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle?» (3^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
19. *Motion de M^{me} Cesla Amarelle* sur les procédés de réclame en matière de petit crédit. (3^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
20. *Postulat de M^{me} Marlène Bérard*: «Un état civil plus proche de ses citoyens». (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
21. *Motion de M^{me} Magali Zuercher*: «L'ouverture des «Portes St-François», l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons!» (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

22. *Postulat de M. Fabrice Ghelfi et consorts*: «Bléchet: un futur nœud pour les transports publics mais aussi un quartier où il fait bon vivre». (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

23. *Postulat de M. Stéphane Montangero*: «Internet à portée de toutes et tous». (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

24. *Postulat de M. Alain Bron* pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues. (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

25. *Motion de M^{me} Diane Gilliard* pour le maintien de la ligne 3 en 2008. (5^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

26. *Postulat de M. Ulrich Doepper* pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé. (5^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

27. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin* pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie. (5^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

28. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72^{bis} – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie». (6^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

29. *Postulat de M^{me} Marlène Bérard*: «Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre» (6^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

30. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* pour des W.-C. publics accueillants à Lausanne. (6^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

31. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* pour que le Nord de Lausanne puisse rester vivant et se développer durablement. (6^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

32. *Interpellation de la Commission permanente de gestion, par sa présidente M^{me} Nicole Grin*, sur la gestion du contentieux des taxis. (10^e). [SPS]. DISCUSSION.*

33. *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «L'îlot du Métrobus tl à la rue du Grand-Chêne: un danger pour les passagers du Métrobus?» (15^e). [Trx]. DISCUSSION.*

34. *Interpellation de M. Roger Cosandey* relative à la politique de la Ville de Lausanne en ce qui concerne l'engagement de personnes vivant en situation de handicap. (16^e). [AGF]. DISCUSSION.*

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

35. *Interpellation de M. Alain Bron*: «Caissettes à journaux: quelles autorisations pour quels émoluments et quels déchets?» (17^e). [Trx]. DISCUSSION.*

36. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «La nouvelle Loi sur l'information: quelles conséquences pour les habitants de Lausanne?» (19^e/04). [AGF]. DISCUSSION.*

37. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Petite enfance: la Confédération réduit la voilure, les Villes doivent réagir». (18^e). [EJE]. DISCUSSION.*

38. *Interpellation de M. Olivier Martin*: «Ville de Lausanne: collectivité publique ou société d'assurance?» (13^e). [AGF]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 5.12 (18 h, séance double), 6.12 (19 h), 23.1, 13.2, 13.3, 27.3, 24.4, 15.5, 5.6 (18 h, séance double), 26.6 (18 h, séance double), 4.9 (de 18 h à 20 h), 2.10 (18 h, séance double), 23.10, 6.11 (18 h, séance double), 20.11 (18 h, séance double), 4.12 (18 h, séance double), 5.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:
Jean-Luc Chollet

Le secrétaire:
Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

21.11 *Rapport sur la gestion municipale pour 2005 et réponses aux 21 observations de la Commission permanente de gestion.* (NICOLE GRIN, PRÉSIDENTE.)

24.10 *Préavis N° 2006/47:* Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2007. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

24.10 *Préavis N° 2006/49:* Autorisations d'achats pour l'exercice 2007. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

24.10 *Préavis N° 2006/50:* Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2007. Plan des investissements pour les années 2007 et 2008. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

7.11 *Préavis N° 2006/54:* Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2007. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

21.11 *Préavis N° 2006/58*: Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2007. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

21.11 *Préavis N° 2006/59*: Crédits supplémentaires pour 2006 (2^e série). (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

7.2 *Pétition de M. Carl Kyril Gosswailer* pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions. COMMISSION DES PÉTITIONS.

21.3 *Postulat de M. Roland Rapaz*: «De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville». (Trx). TRISTAN GRATIER.

21.3 *Rapport-préavis N° 2006/6*: Projet «Pôle Suisse Occidentale». Réponse au postulat de M. Jean-Yves Pidoux «Les lumières de la ville. Lausanne et les mutations des sociétés électriques». (SI). DENIS PACHE.

4.4 *Pétition des habitants de la Cité (17 sign.)* pour une meilleure gestion des places de parc et des macarons de la zone L. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

30.5 *Projet de règlement de M. Alain Hubler*: «Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville». (AGF). FRANÇOISE LONGCHAMP.

30.5 *Pétition de la Société de développement Lausanne-Jorat et consorts (213 sign.)*: «Contre le projet d'une antenne de téléphone mobile GSM UMTS couplée à un éclairage public proposée par l'opérateur Sunrise sur le rond-point à l'entrée de Vers-chez-les-Blanc». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.6 *Pétition de M^{me} Mireille Samitca et consorts (118 sign.)* concernant l'installation d'une antenne de téléphonie mobile Sunrise aux N°s 6-8 du chemin de Pierreal. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

27.6 *Rapport-préavis N° 2006/22*: Réponse au postulat M. Marc Vuilleumier «Pour le maintien du service public dans le secteur des pompes funèbres». (SP). NICOLE GRIN.

27.6 *Postulat de M. Filip Uffer et consorts* pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles bon marché. (SI). TRISTAN GRATIER.

27.6 *Pétition de l'Association des étudiants de l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSi-Plus) et consorts (369 sign.)* concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

27.6 *Pétition du Collectif pour la sauvegarde des Tonnelles et consorts (2902 sign.)*: «Non à la défiguration des Tonnelles!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

29.8 *Préavis N° 2006/31*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains sis entre l'avenue F.-C.-de-la-Harpe, l'avenue de Rhodanie et le chemin des Mouettes. Addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984. (Trx). TRISTAN GRATIER.

29.8 *Rapport-préavis N° 2006/34*: Réponses de la Municipalité à cinq motions et un postulat. (AGF, Trx, SI). ROLAND PHILIPPOZ.

12.9 *Préavis N° 2006/40*: Société coopérative Le Logement Idéal. Constitution d'un nouveau droit distinct et permanent de superficie (destiné à remplacer et à prolonger un droit de superficie constitué en 1959). (CLP). ANDRÉ GEBHARDT.

12.9 *Pétitions de M. Carl K. Gosswailer* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

24.10 *Rapport-préavis N° 2006/42*: Politique municipale en matière de protection des non-fumeurs. Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi. (AGF). MARIE-CLAUDE HOFNER.

24.10 *Rapport-préavis N° 2006/45*: Réponse de la Municipalité à la motion Claire Attinger «Pour favoriser les mesures d'insertion en faveur des jeunes à l'aide sociale». (SSE). JACQUES PERNET.

24.10 *Rapport-préavis N° 2006/46*: Modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: création d'une commission permanente de politique régionale et réponse à la motion Alain Hubler et consorts «Pour un grand Lausanne démocratique et participatif». (AGF). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

24.10 *Rapport-préavis N° 2006/48*: Réponse au postulat de M^{me} Evelyne Knecht pour une «charte éthique» concernant l'affichage publicitaire dans notre ville et à la pétition du Comité de la Meute Suisse contre les abus en matière d'affichage public. (Trx). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

7.11 *Préavis N° 2006/51*: Introduction d'une politique de marketing urbain et d'un projet de «city management» en ville de Lausanne. (AGF, SPS, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). JEAN-LOUIS BLANC.

7.11 *Préavis N° 2006/52*: Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (Article 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985). (CLP). MAGALI ZUERCHER.

7.11 *Préavis N° 2006/53*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la rue des Terreaux, la parcelle N° 549, la rue de Genève et la parcelle N° 540. Addenda au plan d'extension N° 618 (Jumelles-Chauderon) et au plan partiel d'affectation N° 635 (Jumelles-

Bel-Air). Vente d'une parcelle, modification et constitution de servitudes. (Trx). ELISABETH MÜLLER.

7.11 Rapport N° 2006/1: Rapport sur l'état des motions, postulats et projets de règlements en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

7.11 Rapport-préavis N° 2006/55: «Ville de Lausanne: interface pour l'apprentissage». Réponse au postulat de M. Serge Segura. (AGF). MARC DUNANT.

7.11 Préavis N° 2006/56: Parking-relais de Vennes. Création d'une société pour la construction et l'exploitation du nouveau parking, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie, garantie par la Commune des emprunts nécessaires et octroi d'un crédit spécial de fonctionnement pour la réalisation d'un parking provisoire et de divers travaux d'adaptation. (Trx). FRANÇOIS HUGUENET.

7.11 Pétition de M^{me} Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.) contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre municipal-Opéra. COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.11 Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (1062 sign.): «Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39!» COMMISSION DES PÉTITIONS.

21.11 Préavis N° 2006/57: Plan partiel d'affectation concernant la parcelle N° 5083 sise entre l'avenue de Cour, les limites nord-ouest de la parcelle N° 5084 et l'avenue des Bains. Radiation partielle du plan d'extension N° 614, du 24 juin 1983, au lieu-dit «Les Cèdres». Radiation du plan partiel d'affectation N° 614, annexe 3, du 21 janvier 1997. (Trx). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

21.11 Préavis N° 2006/60: Location de surfaces commerciales dans le cadre de la croissance des activités multimédia des Services industriels. (SI). DENIS PACHE.

21.11 Préavis N° 2006/61: Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels de Lausanne. Demande de crédits pour la réalisation des phases I et II. (SI). STÉPHANIE APOTHÉLOZ.

21.11 Pétition de M^{me} Cornélia Mühlberger de Preux et consorts (208 sign.) demandant l'obtention du statut de «zone de rencontre» pour le tronçon sud du chemin de la Grangette. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/03). DISCUSSION.

30.3.04 Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/04). DISCUSSION.

8.12.04 Interpellation de M^{me} Evelyne Knecht au sujet des pétitions en suspens. (15^e/04). DISCUSSION.

8.11.05 Interpellation de M. Pierre Santschi: «Contrôle démocratique de l'automatisation des processus électoraux». (8^e/05). DISCUSSION.

2.5 Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger: «Les emballages: ça PET sous toutes les formes!» (17^e). DISCUSSION.

13.6 Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts: «Quel avenir pour le <Site associatif du 52>?» (19^e). DISCUSSION.

24.10 Interpellation de M. Pierre Santschi: «L'école publique doit-elle censurer ou former l'esprit critique?» (5^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 21 novembre 2006, première partie

Membres absents excusés: M. Raphaël Abbet, M. Alain Bron, M. Marc-Olivier Buffat, M. Marc Dunant, M. Pierre Dallèves, M^{me} Florence Germond, M^{me} Marie-Claude Hofner, M. Alain Hubler, M. Philippe Jacquat, M^{me} Isabelle Mayor, M^{me} Thérèse de Meuron, M. Nguyen Thi, M. Nkiko Nsengimana, M. David Payot, M^{me} Elena Torriani.

Membres absents non excusés: M^{me} Solange Peters.

Membres présents	85
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	<u>1</u>
Effectif actuel	100

A 18 h, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Le président: – L'assemblée semblant en nombre et l'heure étant passée de cinq minutes, je vous invite à prendre place. Je déclare ouverte cette séance du Conseil communal en invoquant la bénédiction divine sur nos travaux.

Prestation de serment de M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.), remplaçant M^{me} Sarah Demierre, démissionnaire

Le président: – Nous allons procéder à la prestation de serment de M^{me} Elisabeth Wermelinger, en remplacement de M^{me} Sarah Demierre. Je demande aux huissiers de faire entrer notre future nouvelle collègue et à l'assistance, ainsi qu'au public dans les tribunes, de se lever et de faire silence.

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M^{me} Elisabeth Wermelinger.)

Le président: – Je prends acte, ainsi que cette assistance, de votre promesse et vous souhaite la bienvenue dans cette honorable assemblée. Après que je vous aurai remis le procès-verbal de l'assemblée de commune attestant de votre prestation de serment, vous pourrez prendre place au gré de vos convenances et de vos affinités. Toutes les places sont bonnes.

Décès de M. François Bourquin, père de M. Jean-Christophe Bourquin, municipal

Le président: – Au chapitre des communications, vous avez appris le décès de M. François Bourquin, père de notre collègue et municipal M. Jean-Christophe Bourquin. Ce décès survient la même année que le décès de sa maman. Nous présentons à M. Bourquin, en votre nom, l'expression de toute notre condoléance. Je vous invite à vous lever et à observer un moment de silence à la mémoire du défunt. Je vous remercie.

Nous avons enregistré deux démissions.

Démission du Conseil communal de M. Alain Bron (Soc.)

Lettre

Lausanne, le 8 novembre 2006

Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente je vous fais part de ma démission de notre Conseil pour la fin de cette année 2006.

Ce n'est évidemment pas sans une certaine nostalgie que je prends la décision de quitter les bancs de cette Assemblée, non pas qu'ils soient particulièrement confortables, mais bien à cause des rencontres et des amitiés nouées au cours de ces presque 9 années.

Si le quotidien d'un Conseiller communal est parfois fait de frustration, comme lorsqu'il constate qu'un de ses objets reste désespérément «scotché» à l'ordre du jour, qu'une de ses motions semble avoir mystérieusement disparu au fond d'un tiroir municipal ou que la réponse à une de ses interpellations est pour le moins frugale, il n'en demeure pas moins que le jeu politique est passionnant.

Mais il faut parfois savoir recentrer ses activités, et c'est avec plaisir que je cède ma place à un camarade qui saura défendre sans nul doute les idéaux socialistes pour lesquels nous avons été élus.

En même temps que mes meilleurs vœux pour la suite de vos travaux, recevez, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.

(Signé) *Alain Bron, conseiller communal*

Le président: – Entré au Conseil communal le 21 avril 1998, M. Bron a également siégé à l'ancienne Commission permanente des naturalisations pendant une année. De plus, il avait été élu en tant que suppléant à la Commission de recours en matière d'impôt communal. Nous remercions sincèrement M. Bron pour sa présence, ses interventions, tout ce qu'il a apporté au cours de ces neuf années et nous lui souhaitons bon vent pour la suite de sa carrière.

Démission du Conseil communal de M. Marc Dunant (Soc.)

Lettre

Au Conseil communal de Lausanne
M. Jean-Luc Chollet, Président
Hôtel-de-Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 21 novembre 2006

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je vous fais part par la présente de ma démission de notre Conseil pour le 31 décembre prochain, suite à mon déménagement à Gryon; j'ai en effet le privilège de reprendre la direction du Centre de vacances et école à la montagne de la Barboleusaz, où je vais prendre mes quartiers dès le début de l'année prochaine.

Ces cinq années de Conseil ont été pour moi une belle école de vie et je pars heureux de la richesse des personnalités que j'ai rencontrées; cette richesse s'est révélée aussi bien parmi les autres élus que parmi les nombreux fonctionnaires communaux que j'ai croisés au fil des objets à notre ordre du jour. Merci à chacune et à chacun pour ce que vous m'avez appris et donné durant nos travaux, même si cela s'est fait parfois dans une certaine rudesse. Je me suis toujours efforcé de vivre ce mandat sous le signe du service aux citoyens qui m'ont élu et de mettre le respect des personnes au centre de mon action politique; ces valeurs ont été pour moi un guide, au même titre que celles du parti dont je suis membre.

Conscient de l'importance du mandat de Conseiller communal, je vous souhaite la sagesse et la sérénité indispensables pour la suite de votre action politique en cette Ville de Lausanne.

Je vous prie de prendre note du fait que ma démission de la Commission des finances est effective au 30 novembre 2006, afin de permettre que j'y sois remplacé rapidement.

Je formule mes meilleurs vœux pour la suite de vos travaux et je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations les plus amicales.

(Signé) *Marc Dunant*

Marc Dunant, éducateur-formateur,
rue de la Pontaise 44, 1018 Lausanne
téléphone 021/648'71'37 & télécopie 021/648'71'33
marcdunant@citycable.ch

Le président: – M. Marc Dunant est là, ce qui me fait infiniment plaisir, car il est passablement cabossé. Non pas par la vie ou par l'opposition politique, mais par une chute à moto, j'en avais parlé il y a quinze jours. Je suis très heureux que vous soyez là, Monsieur! Vous êtes entré au Conseil le 1^{er} janvier 2002, vous avez été membre de la Commission permanente des finances, dont vous étiez le deuxième vice-président cette année. Sur un plan plus personnel, je relèverai les nombreuses heures passées, vous et moi, à parler, à refaire le monde, à échanger, ici ou à la cuisine de Rovéréaz. Et, en mon nom personnel, Marc, tu me manqueras. Bonne chance pour la suite, bon vent et bon rétablissement!

Démission de la Commission permanente de gestion de M. Marc-Olivier Buffat (LE)

Lettre

Christian Fischer – Marc-Olivier Buffat
Docteurs en droit – Avocats
1006 Lausanne 9, Av. Juste-Olivier

Conseil communal
A l'att. de M. Daniel Hammer
Secrétaire
Case postale 3280
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 novembre 2006

Cher Monsieur,

Commission de gestion, séance du 9 novembre

Par la présente, je porte à votre connaissance que j'ai pris la décision de démissionner de la Commission de gestion, compte tenu de mes fonctions nouvelles du Président du Parti radical lausannois.

Je vous remercie de bien vouloir en informer le Président du Conseil communal, afin qu'il veuille à la désignation d'un successeur, dont le candidat sera prochainement présenté par LausannEnsemble.

Je tiens à dire ici le plaisir que j'ai eu à fonctionner comme commissaire de la Commission de gestion, et en particulier à la présider durant une année «longue» 2004-2005.

Je saisis la présente pour vous signaler également que je ne pourrai malheureusement pas être présent à la séance du jeudi 9 novembre à 16 h 15.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

(Signé) *Marc-Olivier Buffat*

Le président : – Nous procéderons la séance prochaine à la désignation de son remplaçant.

Encore une communication, que je vous rappellerai en temps utile. En vue de la nouvelle réglementation communale visant à protéger les non-fumeurs de la fumée passive, constatant qu'on ne demande pas aux conseillers communaux d'être des abstinents de l'herbe à Nicot, et pour la paix des ménages, nous vous proposons de séparer, pendant la pause de 20 h, lorsque nous mangeons, les fumeurs des non-fumeurs. Nous avons décidé d'autorité que les fumeurs se retrouveraient dans la salle des pas perdus et les non-fumeurs dans la salle des commissions. Il n'y a pas besoin de déposer un rapport de minorité, c'est un essai. J'espère que ce *gentleman's agreement* aura l'approbation de chacun.

Vous avez la parole, Monsieur le secrétaire.

M. Daniel Hammer, secrétaire : – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, au chapitre des communications, une lettre que la Municipalité nous a fait parvenir en date du 16 novembre 2006.

Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2006/44

Lettre

Monsieur Jan-Luc Chollet
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 16 novembre 2006

Séance du Conseil communal du 21 novembre 2006

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence le préavis suivant :

Ch. 9 – Préavis N° 2006/44 : «Nouveau poste de police de la Gare».

Motif de la demande : *La Municipalité justifie cette demande d'une part parce que les loyers des locaux courent et, d'autre part, parce que les CFF souhaitent pouvoir récupérer, aussi rapidement que possible, les locaux de la gare actuellement affectés à une activité policière.*

D'avance, nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire remplaçant :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Pétition Geneviève Chiché – Pour la mise en place d'une concertation sur l'islam à Lausanne entre les Autorités lausannoises, les communautés musulmanes et les habitants du quartier Sous-Gare¹

Communication

Lausanne, le 7 novembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En déposant sa pétition, M^{me} Chiché a souhaité rappeler la nécessité de cultiver et de développer le dialogue entre les différents groupes qui constituent la population. Elle a fondé sa démarche sur l'annonce du transfert du Centre islamique de Lausanne (CIL) dans le quartier Sous-Gare. Faute à ses yeux d'une communication suffisante, cette installation lui paraissait en effet de nature à créer d'emblée une crispation entre les futurs voisins, habitants du quartier et fidèles fréquentant le centre.

Après avoir entendu le rapport de sa commission, votre Conseil a décidé de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en application de l'art. 65b du Règlement du Conseil communal.

A travers le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrants (BLI), la Municipalité est en contact avec différentes communautés musulmanes lausannoises et ces relations, même informelles, sont bonnes. S'agissant du quartier Sous-Gare, la rencontre qui a été organisée par la Maison de quartier Sous-Gare au printemps 2005 a permis aux habitants et aux fidèles du CIL qui vont aménager là un lieu de prières de faire connaissance. Le CIL a aussi organisé le 15 juin dernier une conférence-débat «Un défi à la société vaudoise: vivre avec l'islam» à la salle des 22 Cantons de la Gare animée par le Prof. Pierre Gisel de l'Université de

¹BCC 2004, T. I (N° 4), pp. 352-353; BCC 2004-2005, T. II (N° 17), pp. 745 ss.

Lausanne invitant ainsi les Vaudois à poser leurs questions. Il convient de rappeler que le CIL n'est que l'un des six centres musulmans à Lausanne et environs, mais cette expérience pourra évidemment être reconduite ailleurs, où la nécessité s'en ferait sentir. Si la Municipalité se félicite de telles initiatives, elle n'envisage pas encore de mettre sur pied une organisation pour les promouvoir, mais préfère laisser aux associations de quartiers la décision de convoquer de telles réunions.

Au cours de la discussion qui a précédé la décision du Conseil, la question a été posée de savoir si l'Administration communale avait été confrontée à des questions ou à des difficultés liées à l'appartenance religieuse de collaborateurs ou de citoyens et, cas échéant, de quelle manière elle y avait répondu. Si l'on ne peut à proprement parler de problèmes, il est vrai que certaines situations inhabituelles ont surgi ponctuellement. De manière à apporter un appui à ses collaborateurs et leur permettre d'agir de manière adéquate, la Municipalité a donc mis sur pied un «groupe ressource», chargé de collecter les questions et de lui proposer des solutions qui pourront être applicables dans l'ensemble de l'Administration. Une enquête réalisée dans les services et les demandes qui sont soumises au groupe démontrent toutefois qu'il ne s'agit que de quelques cas isolés qui ont pu, généralement, être résolus directement, grâce au bon sens des collaborateurs impliqués. Constituée, cette structure reste disponible en tout temps, traduisant ainsi la volonté de la Municipalité de prévenir tout malentendu et toute crispation. Conscients que certains collaborateurs de la Ville doivent communiquer avec des personnes d'autres origines culturelles, le service de la formation et le BLI ont mis sur pied le cours «Comprendre les personnes migrantes pour mieux communiquer avec elles». Ce cours de 2 jours est proposé par le Centre d'Education Permanente (CEP) à l'ensemble des collaborateurs de la fonction publique en général, principalement de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne. Cette formation a un grand succès et elle répond à de nombreuses questions sur les traditions propres aux usagers musulmans.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: François Pasche

Pétition du Collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud²

Communication

Lausanne, le 7 novembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Occupée à passer en revue la liste des pétitions en suspens, la Municipalité, par sa Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, constate qu'elle n'a pas répondu à la pétition du Collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud – concernant les arrestations de sans-papiers – du 8 octobre 2002. Or, il apparaît que la réponse à cette pétition a déjà été donnée dans le cadre du Préavis N° 2005/16 «Politique communale à l'égard des migrants en situation irrégulière vivant à Lausanne. Demande d'un crédit spécial destiné à subventionner deux institutions contribuant à résoudre une partie de leurs difficultés.»

Dans ce préavis, la Municipalité expose notamment les pratiques et les procédures suivies par les services communaux en charge de l'application des dispositions concernant le séjour et l'établissement des étrangers:

«Placés en situation d'identifier des personnes en situation irrégulière, les services communaux en charge de l'application des dispositions concernant le séjour et l'établissement des étrangers continueront d'exécuter leur mission sans entreprendre des recherches systématiques et en se comportant humainement à l'endroit des justiciables. La Municipalité entend que l'Administration communale applique la loi. C'est dire que les migrants en situation irrégulière (MSI) victimes d'agissements contestables ou de négligences bénéficieront de l'ensemble des protections légales auxquelles ils ont droit et de l'aide des instances communales chargées de leur application.»

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire remplaçant: Philippe Meystre

²BCC 2002, T. II (N° 14), pp. 429 ss; BCC 2004-2005, T. I (N° 1), pp. 13 ss.

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts: «Pour une application réelle du Règlement de police»

Dépôt

Lausanne, le 7 novembre 2006

(Signé) *Françoise Longchamp et 4 cosignataires*

Projet de règlement de M^{me} Françoise Longchamp et consorts: «Proposition de modification du Règlement du Conseil au sujet des interpellations urgentes»

Dépôt

Lausanne, le 21 novembre 2006

(Signé) *Françoise Longchamp*

Interpellation ordinaire de M^{me} Adèle Thorens: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?»

Dépôt

Lausanne, le 21 novembre 2006

(Signé) *Adèle Thorens*

Postulat de M^{me} Isabelle Truan: «Création d'un espace public et renforcement du pôle de quartier des Bergières»

Dépôt

Lausanne, le 21 novembre 2006

(Signé) *Isabelle Truan*

Le président: – Merci. Je vais vous donner le menu de cette première partie de séance. Ensuite, nous naviguerons à vue en espérant aller le plus loin possible. Nous commencerons par les questions. Puis nous traiterons du préavis «Les Docks», étant donné que M^{me} la municipale Zamora doit nous quitter assez rapidement. Nous passerons au préavis des naturalisations avant d'aborder le point 9, «Nouveau poste de police de la gare», pour lequel la Municipalité a demandé l'urgence.

Questions orales

Question

M. Guy-Pascal Gaudard (LE): – Je décline mes intérêts. Je préside aux destinées de l'Association des commerçants de Chailly. Maison de quartier de Chailly, suite mais pas fin, puisque le 3 octobre dernier, nous avons voté un crédit de Fr. 7,5 millions³. Le 7 novembre, notre collègue Hubler est venu manifester son étonnement quant au pourcentage touché par les mandataires⁴. Je reçois hier le numéro de novembre du *Challieran*, un journal de quartier, dans lequel plusieurs avis ont été récoltés concernant la construction de cette Maison. Ma question s'adresse au directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, intervenu par un article dans *Le Challieran* de novembre. Je ne vous lis que la fin de l'article: *La balle est maintenant dans les mains des différents acteurs de la vie associative de Chailly. Ensemble, vous allez moduler et financer une partie de l'aménagement. Ensemble vous formerez le futur Conseil de maison, qui aura pour mission de réfléchir aux différentes activités, dans le respect de la diversité des acteurs sociaux du quartier.* Dès lors je m'étonne, en tant que président d'association, que tout à coup on puisse être éventuellement sollicité pour participer à l'aménagement de cette Maison de quartier.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: – Lors de la présentation du préavis, un passage spécifique indiquait que les partenaires auraient un effort financier à fournir. Celui-ci se monte à Fr. 50'000.–, qui serviront à moduler l'aménagement de la Maison de quartier. Cette somme avait été convenue entre tous les partenaires au moment de l'élaboration du préavis.

Question

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Ma question s'adresse, je pense, à M. Vuilleumier. La Municipalité entend-elle s'opposer à l'ouverture d'un club de rencontres avec du sexe et des espaces de détente à la rue Haldimand?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – (*Désignant son voisin, M. Olivier Français.*) Les rencontres, c'est plutôt lui!

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – La détente (... *éclats de rire...*) est chez le directeur des Travaux! Nous avons pris note d'une demande, la Municipalité se déterminera sur l'objet, qui peut faire réfléchir plus d'un.

(*Eclats de rire.*)

³BCC 2006-2007, T. I (N° 4), pp. 210 ss.

⁴BCC 2006-2007, T. I (N° 6/I), p. 434.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Il y a une année environ, j’avais posé une question à la Municipalité⁵, fortement majoritaire au Conseil d’administration des tl. Je lui demandais d’intervenir auprès des tl pour qu’ils remettent, si possible, une roulotte vestiaire à St-François pendant les ouvertures nocturnes, à l’usage des personnes qui désiraient prendre plutôt le bus que leur voiture et se décharger au fur et à mesure de leurs achats. M. le syndic m’avait dit qu’il allait poser la question. J’attends toujours. Je ne sais pas si la question a été posée, mais ce serait gentil de me répondre.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – J’ai transmis la demande aux tl. J’avoue que, depuis lors, je n’ai pas songé à réclamer la réponse. Il faudra que je le fasse.

Question

M. Denis Pache (UDC) : – Comme moi, certainement, vous avez été surpris de voir ce matin dans *24 heures* qu’une vache d’un de mes collègues paysans, fermier de la Ville, a été attaquée par un chien dans la campagne de Dorigny. Il semble que l’agriculteur ne puisse pas déposer plainte. Ça m’étonne beaucoup. Qu’en est-il? La Municipalité peut-elle me répondre?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Précisons d’abord que la détentrice du chien habite la commune de Chavannes, où se sont déroulés ces événements. Le chien a été placé au refuge de Sainte-Catherine. Apparemment – mais je ne veux pas m’avancer – d’après les informations qu’on m’a fournies, c’est la gendarmerie qui a donné cette réponse, qui n’est que très partiellement juste. Evidemment, aucun juge ne va condamner un animal pour des blessures occasionnées à un autre animal. En revanche, le propriétaire de la vache peut déposer plainte pour dommages à la propriété – puisque les animaux sont des choses. C’est comme ça aujourd’hui encore, et c’est comme ça que l’affaire pourrait être traitée. Par le biais des dommages à la propriété. Quoiqu’il en soit, la Police de Chavannes est en train d’établir un rapport. Ce cas sera dénoncé et signalé au vétérinaire cantonal, puisque ça ne se passe pas sur notre commune. A Lausanne, c’est le Bureau d’intégration canine qui procède aux examens de comportement lorsque c’est nécessaire. Dans ce cas précis, le vétérinaire cantonal pourra ordonner soit un examen de comportement, soit, vu la situation particulièrement grave, des mesures plus conséquentes. Tout le monde a été impressionné par cette agression et ce n’est pas la première fois, semble-t-il, que ce chien a un tel comportement. Parallèlement – j’ai parlé avec le

vétérinaire ce soir – le délégué à la coordination lausannois prendra contact demain matin avec l’agriculteur, qui dépend de nos services puisqu’il exploite un domaine de la Commune de Lausanne. Il lui indiquera la procédure à suivre. Il y aura une suite tout à fait légale à cette affaire.

Question

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – Ma question s’adresse à l’ensemble de la Municipalité, mais son porte-parole, en l’occurrence, est M. Français. J’introduis ma question par des félicitations. J’ai lu dans *Le Courrier* que M. Français avait consulté la Municipalité pour trancher sur la campagne d’affichage de la Société pour la protection des animaux (SPA) contre les fourrures. Les porteuses de fourrures y sont traitées de «dindes», de «thons» et de «vieilles peaux». Ces affiches ont été retirées. Selon le journal, M. Français aurait pris cette décision parce que ces affiches sont «sexistes» et donnent «une image négative de l’homme et de la femme». Bravo! Que la Municipalité et M. Français soient déterminés à intervenir chaque fois qu’il y a des affiches sexistes, des images donnant une image négative de l’homme et de la femme mérite des félicitations. Mais voici ma question: est-ce que ça va être systématique? Est-ce que par exemple les affreuses publicités de Tally Weijl à Saint-Laurent, montrant une jeune femme dénudée dans un simulacre érotique avec un lapin – en peluche! (... éclats de rire...) – feront l’objet d’une intervention?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Peu importe le porte-parole... A part ça, j’ai mis le terme «sexiste» entre guillemets... J’ai été très prudent sur le terme, mais ça plaisait tellement au journaliste que j’ai dit: «Allez-y!» (*Rires.*) Il y aura une petite question au Conseil communal. Je l’ai dit hier soir, je fais attention chaque fois que je m’exprime, parce qu’ensuite je suis sûr d’avoir une petite question pour ce qui était autrefois le trophée Eco-conscience!

Personnellement, j’ai été troublé par la publicité qu’on fait à cette affaire. Je pense que ce type de décision sera suivi d’une interdiction de pose d’affiches. Si, chaque fois qu’elle tranche, sur la base d’échanges en son sein – avant de l’avoir prochainement avec une délégation de votre Conseil – la Municipalité a droit à l’étoile de la censure, il faut arrêter maintenant. Ça suffit. Il y a d’autres thèmes. On observe une certaine volonté de provocation de la part de certains publicistes, qui usent notamment d’un vocabulaire que nous ne pouvons accepter. A titre personnel, puisque nous n’avons pas eu le temps d’en parler en Municipalité ni avec votre commission, je pense qu’à un moment donné, il faudra dire: «Stop!». Interdire fait encore plus de publicité à une campagne qui aurait pu passer inaperçue. Une autre est en route, heureusement nous avons pu l’arrêter au dernier moment, elle est scandaleuse. Cinq affiches restent encore à Lausanne, elles vont

⁵BCC 2005-2006, T. I (N° 9/I), p. 1039.

être enlevées tout prochainement. Le publicitaire nous a menacés de tous les maux, de faire une contre-affiche, etc.

Nous sommes donc dans une situation assez difficile avec notre mandataire. Heureusement c'est un mandataire de qualité. Néanmoins, nous devons fixer des limites claires. Nous nous réjouissons d'échanger prochainement avec la délégation du Conseil communal pour définir des règles permettant une détermination encore plus forte. Je ne parle pas là en termes de légalisme, mais en termes d'expression de la population par rapport aux excès que nous voyons tous les jours. Cela implique de dire «stop» à certains publicistes qui vont beaucoup trop loin et se croient tout permis.

Question

M^{me} Anna Zürcher (Soc.): – Fumeuse depuis un certain nombre d'années – certes personne n'est parfait – je peux facilement ajouter la jalousie à ce vilain défaut. Je ne peux que l'être lorsque je me balade au bord du lac à Vevey, à Lugano, à Berne, voire dans d'autres villes suisses. J'y découvre des poubelles avec cendriers dans les lieux publics les plus fréquentés, le long de toutes les belles balades qu'offre chacune de ces villes. Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité: en date du 7 février 2006, notre Conseil a voté le préavis 2005/76⁶, qui fait mention de ces poubelles. Quand aurons-nous donc le plaisir de les voir et surtout d'y éteindre nos cigarettes? Si des retards dans leur mise en service sont connus, quelles en sont les raisons?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Après votre vote, un certain laps de temps est nécessaire pour rendre la dépense effective. Madame, vous n'étiez pas là quand nous avons traité cet objet en commission puis au Conseil. Des choix de design doivent être faits pour ces poubelles, il existe plusieurs variantes. Il y a aussi la Loi sur les marchés publics et certaines priorités par rapport à ce crédit très important.

Par rapport à l'engagement de nos forces dans Routes et mobilité, en particulier par les Ateliers et magasins de la Ville (AMV), notre priorité c'est le matériel roulant, mécanique, etc. – il y a toute la modification du plan des postes, lié aux AMV – et surtout les mesures d'entretien. Nous avons maintenant terminé et nous sommes passés à l'adjudication. Il faudra encore attendre que le matériel arrive, il n'arrivera qu'en 2007. Je n'ai plus en tête le nombre de poubelles que nous devons changer, mais il est considérable. C'est un marché assez important, qui nécessite aussi un engagement de notre personnel. D'autre part, alors que ce dossier était presque prêt, ou en tout cas bien avancé, nous avons eu la surprise de voir le leader de cette opération partir dans le secteur privé et se mettre à son compte!

Il nous a quittés pendant l'été. Son remplaçant prendra ses fonctions le 1^{er} décembre et nous voulons assurer cette démarche avec ce nouveau collaborateur.

Aujourd'hui le design est terminé, mais tous les appels d'offre prendront forme avec ce monsieur, soit au début de l'année prochaine. Vous verrez la qualité de ce «chef» (entre guillemets) lors des premières neiges, puisqu'il aura la responsabilité, entre autres, de diriger «l'action neige». C'est un service qui demande passablement d'efforts, d'engagement personnel et de connaissances de la ville avant de partir. Pour l'anecdote, nous avons parlé de ces fameux cendriers, en tout cas nous avons montré le modèle choisi. On peut néanmoins s'interroger sur l'évolution de notre société à l'égard de la fumée et sur l'opportunité d'aller aussi loin pour ces cendriers. Ce qui est sûr, c'est qu'ils seront disposés au centre ville courant 2007.

Le président: – Pour ce soir, les questions sont terminées. J'ai oublié un point, que je vais réparer maintenant, avant que nous abordions les Docks. Il s'agit de l'élection d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M^{me} Sarah Demierre.

Election d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M^{me} Sarah Demierre (Soc.), démissionnaire

Le président: – J'attends vos propositions.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – J'ai le plaisir de vous annoncer la candidature de M. Francisco Ruiz. Il est très jeune dans ce Conseil, mais il est connu loin à la ronde pour son engagement associatif et il est très intéressé par ce qui vient des citoyens. Il est le candidat idoine pour la Commission des pétitions. Je le recommande à vos suffrages.

Le président: – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Est-ce que vous acceptez, comme il n'y a qu'un candidat, de voter à main levée? Cela semble être le cas. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent par un lever de main. Merci. Oppositions? Aucune. Abstentions? Avec une abstention, M. Francisco Ruiz est nommé à cette commission.

Le président: – Nous en arrivons donc au point 6, Préavis N° 2006/29, «Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 pour une nouvelle salle de concert. Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36. Crédit complémentaire au préavis N° 2003/33». J'appelle M. Marc Dunant, qui est déjà là et à qui je donne la parole.

⁶BCC 2005-2006, T. II (N° 13/I), pp. 453 ss.

Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 pour une nouvelle salle de concert

Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36

Crédit complémentaire au préavis N° 2003/33

Préavis N° 2006/29

Lausanne, le 15 juin 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite un crédit complémentaire de Fr. 603'000.– pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 en une salle pour les musiques actuelles rebaptisée Les Docks, auxquels il faut ajouter un crédit complémentaire de Fr. 177'000.– pour les taxes versées à la Ville, ainsi que Fr. 150'000.– pris en charge par le Fonds du développement durable. Le montant total demandé à votre Conseil est donc de Fr. 930'000.–.

2. Historique

Dans sa séance du 28 octobre 2003, le Conseil communal adoptait le préavis N° 2003/33¹ et allouait à la Municipalité un crédit d'ouvrage de Fr. 2'660'000.– pour financer la réhabilitation du Théâtre des Roseaux racheté à Expo 02 en une nouvelle salle pour les musiques actuelles rebaptisée Les Docks. Le projet, dont le chantier devait démarrer en automne 2003, a été retardé par des oppositions. Après plusieurs mois de négociations, les recours ont été retirés et les travaux ont débuté le 25 avril 2005. L'inauguration de la salle a eu lieu le 1^{er} décembre de la même année.

Il faut bien admettre que le projet présenté au début 2003 était en réalité un avant-projet, impliquant une marge d'erreur de plus ou moins 20%. La Municipalité, pressée par les demandes qui s'exprimaient de manière insistante depuis la fermeture de la Dolce Vita et convaincue d'avoir enfin trouvé une solution après tant d'années et une tentative avortée à la rue Saint-Martin, a voulu agir rapidement, trop rapidement diront sans doute certains.

Depuis la mise à l'enquête, le projet a évolué grâce aux remarques faites par la Fondation des musiques actuelles alors nouvellement fondée. De plus, l'équipe d'exploitation nommée entre-temps a souhaité certains changements qui ont nécessité une enquête complémentaire. Précisons que ces modifications se sont avérées judicieuses et qu'elles ont contribué à faire de la grande salle de rock lausannoise un instrument apprécié par tous, artistes comme spectateurs.

La Municipalité, dans sa réponse du 19 mai 2005² à l'interpellation de M^{me} Françoise Longchamp, précisait que le retard provoqué par les oppositions avait engendré des coûts supplémentaires inhérents notamment aux modifications de projet, aux hausses légales intervenues entre-temps et à l'entreposage prolongé de la structure. Elle ignorait alors que le chantier allait connaître un nombre invraisemblable d'incidents (malfaçons, chute du monobloc de ventilation entraînant son retour en Suède, etc.) ayant pour conséquence d'importants retards difficiles à rattraper et des surcoûts liés à l'interruption du chantier à fin novembre et la reprise en janvier. De plus, l'ECA et deux services de la Ville ont émis des exigences conformément aux normes en vigueur et afin de garantir la capacité de 1020 personnes. L'une d'elles (la création d'un escalier de

¹BCC 2003-2004, T. II, pp. 353 ss.

²BCC 2005 en cours.

secours supplémentaire) n'a d'ailleurs pas encore pu être respectée, un permis de construire complémentaire étant nécessaire. Le coût prévisible a cependant déjà été pris en compte dans la présente demande de crédit complémentaire. Enfin, la Municipalité doit admettre qu'elle avait sous-estimé le poste «divers et imprévus». Le prix final de l'opération correspond aux standards et aux coûts effectifs pour un tel immeuble.

La Municipalité tient encore à préciser que la Fondation pour les musiques actuelles a financé, grâce à des dons, des sponsors et des mécènes, une partie importante des investissements qui étaient à sa charge. C'est ainsi qu'elle a assumé le coût de toute la technique de scène (éclairage, son), des moteurs et du grill techniques, de tout l'aménagement (décoration, bars, mobilier, éclairage, système de stockage et de refroidissement centralisé des boissons, mobilier et équipement informatique des bureaux, etc.), ce qui représente près de Fr. 800'000.–. Tous les fournisseurs ont été payés.

3. Descriptif des plus-values

3.1 Mise à jour du devis

Le devis, qui a servi de base à l'élaboration de la demande de crédit d'ouvrage, a été élaboré en juillet 2003. Conformément à la procédure régie par la Loi sur les marchés publics, les prix et les honoraires des entreprises et des mandataires ont été réadaptés. A noter également la forte hausse du prix de l'acier.

**Plus-value inhérente aux hausses légales (4%)
et aux compléments d'adjudications des mandataires**

Fr. 138'500.–

3.2 Evolution du projet

Les deux ans écoulés entre la mise à l'enquête du projet initial et le retrait des oppositions ont permis d'apporter des modifications spatiales intéressantes pour l'exploitation du lieu. Cette évolution a nécessité une mise à l'enquête complémentaire, effectuée par un bureau d'architectes mandaté par la Fondation.

Afin de rendre pérenne la structure provisoire de l'Expo, des compléments ont été apportés à certains détails constructifs – système de fixation de l'étanchéité de toiture, structure d'appui supplémentaire des parois intérieures, ouverture automatisée des coupoles pour l'asservissement feu.

La mise à disposition des locaux à la Fondation a été initialement convenue selon le principe des murs bruts. Le projet définitif et le concept d'exploitation ayant évolué, le principe des murs finis, sans les équipements mobiliers, a finalement été retenu. La Fondation pour les musiques actuelles ne pouvait trouver des financements privés pour des éléments qui font partie du bâtiment, comme par exemple le câblage électrique.

- *Création d'un mur de séparation entre le foyer et la salle de concert en lieu et place d'une cloison amovible (Fr. 17'000.–);*
- *création d'un «balcon DJ» sur la galerie du foyer;*
- *création de 4 fenêtres ouvrantes dans les locaux administratifs;*
- *création d'une sortie de secours supplémentaire pour la galerie du foyer (Fr. 30'000.–);*
- *fourniture et pose d'un éclairage de secours (Fr. 30'000.–);*
- *création d'une galerie VIP près de la scène;*
- *pose d'un plancher bois en lieu et place de grilles caillebotis dans la zone des loges;*
- *pose de 2 portes coulissantes sur la scène;*
- *création d'un quai de déchargement – prolongement du radier et structure (Fr. 10'000.–);*
- *doublages intérieur et extérieur du sas (Fr. 20'000.–);*
- *lissage et exécution d'une peinture anthracite sur le lambrissage des murs, plafonds des zones publiques et planchers des galeries, initialement prévus en bois naturel (Fr. 51'000.–);*
- *câblage et installations électriques (Fr. 70'000.–);*
- *création d'un guichet de billetterie – ouverture de la façade et agencement (Fr. 13'000.–);*
- *doublage en bois du sas d'entrée et travaux de peinture;*
- *peinture de locaux et de portes supplémentaires initialement prévus bruts (Fr. 27'000.–);*

- *choix de marches d'escaliers en tôle pliée avec revêtement antidérapant en lieu et place de marches de type caillebotis (Fr. 10'000.-);*
- *déplacement d'un contreventement, modification de portes métalliques existantes et pose de seuils en inox consécutivement à la modification des accès de scène et des loges (Fr. 12'000.-);*
- *pose de 10 trappes techniques dans le faux plafond de la salle (Fr. 8000.-);*
- *modification des barrières de la galerie (Fr. 12'000.-);*
- *renforcement des cloisons intérieures par la pose d'une 2^e structure d'appui (Fr. 30'000.-);*
- *pose d'une tôle d'acrotère afin de renforcer la fixation de l'étanchéité;*
- *modification du local chaufférie – pose d'un support pour le chauffe-eau et d'un plancher anti-feu (Fr. 20'000.-);*
- *modification des gaines de ventilation sur le passage d'une sortie de secours;*
- *renforcement de l'isolation acoustique et asservissement feu des exutoires de fumée (Fr. 16'000.-);*
- *modification des raccordements des exutoires de fumée et de la ventilation;*
- *achat, mise en place et transformation d'un conteneur sanitaire;*
- *déplacement du positionnement des locaux techniques, modification de l'emplacement des introductions d'eau et de gaz (Fr. 25'000.-);*
- *travaux de démolition, sciages, sondages et modifications diverses effectuées en cours de chantier (Fr. 14'500.-);*
- *taxe des SI pour introduction puissance électrique de 600A, sous-estimé au devis (Fr. 118'000.-);*
- *taxe des divers services de la Ville (enquête complémentaire, etc.) (Fr. 59'000.-).*

Plus-value inhérente à l'évolution du projet initial

Fr. 651'500.-

3.3 Divers et imprévus

Le préavis prévoyait un montant de Fr. 21'000.- (0,8% du coût des travaux) pour le CFC 600, divers et imprévus. Le crédit était établi sur la base du projet initialement projeté sans les apports concrets des futurs utilisateurs. Le budget et le planning ne comprenaient aucune réserve. Dès le départ, le gros œuvre a pris plusieurs semaines de retard, en raison d'une sous-évaluation par l'entreprise mandatée de l'ampleur du travail et de quelques complications au niveau des terrassements. Un accident à la livraison du monobloc de ventilation a endommagé irrémédiablement l'installation. La façade est restée ouverte 6 semaines dans l'attente d'une nouvelle livraison, créant d'importantes difficultés pour la réalisation du radier et des travaux de second œuvre.

- *Démolition d'un bloc béton/ferraille découvert lors des terrassements;*
- *assèchement du radier suite aux intempéries, la façade ayant dû rester ouverte (Fr. 14'000.-);*
- *pose d'une tour d'échafaudage et d'une barrière de sécurité en toiture pour la mise en place du complexe étanchéité/isolation (Fr. 10'000.-);*
- *pose d'une barrière de sécurité provisoire sur la galerie en attente d'un nouveau prototype demandé par la Fondation;*
- *disparition et dégradation de 800 m² d'isolation entreposée aux abattoirs (Fr. 20'000.-);*
- *préparation et raccordement pour la pose d'un luminaire extérieur pour l'éclairage public;*
- *mise en place de 2 purges chauffage dans le plafond de la salle;*
- *cérémonie de la 1^{re} pierre et bouquet de chantier;*
- *réalisation par étapes d'un complément d'installations électriques pour les besoins du chantier;*
- *fourniture de matériel de sécurité incendie.*

Plus-value sur poste divers et imprévus

Fr. 67'000.-

3.4 Conséquences liées au planning

Afin de garantir une ouverture de la salle au début décembre 2005, certains travaux de finitions ont été reportés au début 2006. Ce report a nécessité la mise en œuvre de mesures provisoires et d'organisation de chantier qui ont engendré des plus-values.

- Giclage du plafond de la salle et de sa structure métallique pour finition anthracite provisoire et protections (Fr. 27'000.–);
- fermeture provisoire de trappes techniques du plafond sur scène;
- démontage puis remontage du grill de scène et de la sono (Fr. 15'000.–);
- protection par panneaux en Pavatex des sols (Fr. 9000.–);
- nettoyages après travaux;
- pose d'une structure provisoire permettant le travail simultané de plusieurs équipes et entreprises sur la galerie (Fr. 12'000.–);
- création d'un chemin pédestre provisoire pour l'accès à l'entrée des artistes;
- pose de protections provisoires sur les ouvertures en façades;
- mise en service du chauffage en 2 étapes;
- surveillance du chantier en dehors des heures de travail, par des tiers (Fr. 15'000.–).

Plus-value inhérente au planning des travaux

Fr. 96'000.–

3.5 Exigences supplémentaires des autorités

Plusieurs exigences ont été formulées, notamment par le service de secours et d'incendie ainsi que par l'office communal de l'hygiène, après la délivrance du permis de construire en vue de l'obtention du permis d'exploiter.

- Pose d'un escalier de secours supplémentaire en façade sud et doublage antifeu du sas d'entrée;
- augmentation du débit d'air de l'installation de ventilation du club, sur la base d'un pourcentage de fumeurs de 100%.

Plus-value inhérente aux exigences supplémentaires

Fr. 128'000.–

3.6 Economies

Des économies pour un montant de Fr. 151'000.– ont été réalisées en cours de projet (suppression des gradins sur la galerie, simplification des détails de façades, simplification de l'agencement des sanitaires, réalisation du plancher technique en panneaux bois 3 plis plutôt qu'en plâtre, etc.).

Le crédit complémentaire se résume comme suit:

3.1 Mise à jour du devis	Fr.	138'500.–
3.2 Evolution du projet	Fr.	651'500.–
3.3 Divers et imprévus	Fr.	67'000.–
3.4 Conséquences liées au planning	Fr.	96'000.–
3.5 Exigences supplémentaires des Autorités	Fr.	128'000.–
Sous-total	Fr.	1'081'000.–
A déduire, économies réalisées	./.	Fr. 151'000.–
Total du crédit complémentaire	Fr.	930'000.–

Ce crédit complémentaire de Fr. 930'000.– porte le montant du crédit d'ouvrage à Fr. 3'590'000.–.

4. Agenda 21

Ce projet se caractérise par le recyclage d'une structure existante, marquant la pérennité d'un témoin de l'Expo 02 et l'utilisation du bois de Lothar pour la construction de l'enveloppe intérieure acoustique (doublage et structure des murs intérieurs, du plafond) et les planchers de scène et de la galerie, soit quelque 60 m³ d'épicéa provenant des forêts lausannoises et 20 m³ de douglas de Suisse centrale.

L'analyse de l'enveloppe du bâtiment, des gains sensibles (chaleur) et latents (humidité) dégagés par les occupants, de l'éclairage et des équipements techniques a permis de planifier la mise en place d'une récupération de chaleur. Le solde des besoins, soit 30% d'énergie thermique (chauffage et eau chaude) du bâtiment, est produit par une chaudière à condensation équipée d'un brûleur atmosphérique au gaz de ville. Une régulation numérique pilote les installations afin d'optimiser les consommations.

Par les caractéristiques précitées, le projet est en accord avec la politique de l'Agenda 21 de la Ville de Lausanne. Dès lors, une participation Fr. 150'000.– par le biais du fonds du développement durable est proposée.

5. Incidences financières

Les charges d'exploitation – eau, électricité, gaz – sont à la charge de la Fondation.

Les charges liées à l'entretien courant et à la maintenance des installations techniques et du bâtiment – ventilation, chauffage, éclairage de secours, extincteurs, coupoles, toiture, brûleur, etc. – sont estimées à Fr. 26'000.– par année et figureront dès l'année 2007 au budget de fonctionnement du Service immobilier. Pour l'année courante, les éventuels frais seront pris en charge par le budget de fonctionnement.

Quant aux charges financières additionnelles, calculées selon la méthode de l'annuité constante avec un taux d'intérêt de 4% et une durée d'amortissement de dix ans, elles peuvent être estimées à Fr. 96'200.–, après déduction de la part financée par le Fonds du développement durable.

6. Conclusions

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/29 de la Municipalité, du 15 juin 2006;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 930'000.– pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 en une salle pour les musiques actuelles rebaptisée Les Docks, montant composé comme suit: Fr. 603'000.– pour les hausses légales et l'évolution du projet, Fr. 177'000.– pour les taxes versées à la Ville, et Fr. 150'000.– pris en charge par le Fonds du développement durable;
2. de porter en amortissement du crédit susmentionné la participation de Fr. 150'000.– à prélever du Fonds du développement durable;
3. d'amortir annuellement le solde à raison de Fr. 86'700.– par la rubrique 3302.331.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur, M^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.), M. Marc-Olivier Buffat (LE), M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M. Claude Mettraux (LE), M. Yvan Salzmänn (Soc.), M^{me} Isabelle Truan (LE), M^{me} Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur: – La commission a siégé le jeudi 21 septembre 2006; elle était composée de M^{mes} Stéphanie Apothéloz, Nicole Graber (en remplacement de Laurent Rochat), Isabelle Truan et Maria Velasco, et de MM. Marc-Olivier Buffat, Marc Dunant (en remplacement de Gianni Schneider), Claude Mettraux, Yvan Salzmänn (en remplacement de Claire Attinger). M. Alain Hubler était excusé et M. Raphaël Abbet absent; en l'absence du rapporteur désigné par le Bureau, le soussigné accepte de prendre la présidence des débats et de rédiger le rapport.

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, accompagnée par M^{mes} Marie-Claude Jéquier, chef du Service de la culture, Valérie Devallonné, responsable du patrimoine administratif à la division gérances, et Sandrine Hunziker, que la commission remercie pour les notes de séance. Pour la Fondation des musiques actuelles, M. Hubler avait invité MM. Jean-Baptiste Ferrari, président, et Stéphane Blok, membre du Conseil de fondation; ces messieurs se sont retirés au moment des votes.

1. Objet du préavis

En préambule, M^{me} Silvia Zamora rappelle les enjeux de ce crédit complémentaire permettant de couvrir un dépassement de Fr. 930'000.– par rapport au montant voté lors du premier préavis N° 2003/33. A l'époque, la Municipalité était pressée de combler une lacune dans le paysage culturel lausannois, consécutive à la fermeture de la Dolce Vita; l'occasion s'est présentée de reprendre le théâtre des Roseaux d'Expo.02 et de le réhabiliter. Pressée, la Ville a probablement agi trop rapidement et le projet n'était pas totalement abouti au moment de l'établissement du préavis. Le prix retenu était en effet inférieur aux coûts réels estimés par les services et une série d'oppositions a retardé ce projet et augmenté son coût. Les coûts concrets ne sont pourtant pas démesurés; aujourd'hui, après dix mois de fonctionnement, la salle des Docks a trouvé sa place auprès du public, quoique sa situation financière reste assez fragile. En effet, l'occupante des lieux, la Fondation pour les Musiques Actuelles (FMA), a pris à sa charge une partie importante des investissements, ce qui alourdit son coût de fonctionnement; des plans de paiements sont en cours avec les créanciers et la vitesse de croisière reste à trouver. A la demande d'un commissaire, le détail des coûts pris en charge par la FMA est joint aux notes de séances; le total est de Fr. 1'189'772.80 (dont Fr. 106'567.65 remboursés par la Ville).

2. Historique

La discussion débute autour du détail des charges liées au permis de construire; des précisions sont données en séance, notamment sur la genèse des devis, et les copies des deux permis sont jointes aux notes de séance. La manière dont le prix politique des Docks a été calculé lors de l'établissement du préavis 2003/33 suscite des réactions mitigées au sein de la commission, puisque la suite montre qu'il a été sous-évalué, et certains commissaires ne cachent pas leur désapprobation face à cette manière de procéder, demandant que cela ne se reproduise pas. Ce préavis permet néanmoins de faire table rase de ce passé et de se consacrer à l'essentiel, à savoir assurer aux Docks et à la FMA une situation financière plus stable pour l'avenir. M^{me} Zamora souligne que l'attente était énorme pour cette salle et que la Ville avait à cœur la réalisation de ce projet. Elle s'engage à faire un premier bilan avec M. Jean-Baptiste Ferrari à la fin de l'année de fonctionnement. De plus, elle souhaite procéder à un état des lieux en matière de musiques actuelles à Lausanne, qui sera intégré dans le futur préavis, en cours de préparation, sur la politique culturelle lausannoise.

La discussion se poursuit autour des normes ECA et il est précisé que la salle des Docks répond aux normes les plus sévères en matière de sécurité et elle est souvent citée à titre d'exemple; les services incendie et hygiène de la Ville ont en effet émis des exigences plus restrictives que celles du permis au moment de l'autorisation d'exploiter, délivrée à la fin du chantier. M^{me} Zamora signale que la procédure devra être modifiée, afin que ces services soient associés dès le départ à toute nouvelle procédure pour éviter des éventuelles modifications en cours de chantier.

La discussion porte ensuite sur le coût supplémentaire total suite aux oppositions et il est précisé que ce point est identifié dans le préavis au point 3.1 (Fr. 138'500.–).

M. Jean-Baptiste Ferrari souligne l'agitation médiatique autour des Docks; le retour de flammes de cette surmédiation est négatif et les Docks en souffrent. Il rappelle que le bilan public de l'année est toutefois très bon, compte tenu de la période estivale toujours plus calme. La programmation a très bien fonctionné (environ 500 personnes par soir), par contre le fonctionnement des bars reste encore à améliorer. M. Stéphane Blok s'exprime en qualité de musicien: il rappelle que 20'000 spectateurs sur six mois représente un bel engouement. Il a reçu un très bon écho des musiciens qui ont joué aux Docks, tant du point de vue de l'accueil, du cachet que de la qualité de la salle. Cette salle permet des synergies magnifiques, dignes d'une vraie politique culturelle lausannoise. M. Blok souhaite qu'on puisse sortir de l'enjeu politique représenté par cette salle et mettre en valeur l'évolution très positive des Docks.

En référence à l'ancienne Dolce Vita, un commissaire s'interroge quant à la réelle nécessité de deux salles de

rock: le Romandie (futur Sonic sous les arches du Grand-Pont) et les Docks. Sans entrer dans une polémique, il lui semble qu'il y a eu une course de vitesse entre les Docks et le Romandie. M^{me} Stéphanie Apothéloz, membre de l'association E la nave va qui gère le Romandie, et M. Stéphane Blok contestent l'amalgame fait entre le Romandie et les Docks. Il est signalé que ces deux salles ne sont pas en concurrence et que chacune a un style et donc un public différent; la capacité du Romandie est notamment de 300 personnes et les concerts débutent tard suite à la convention passée avec le restaurant voisin. M. Stéphane Blok rappelle que les Docks ne sont pas la Dolce Vita; celle-ci a marqué son époque (les années 1980-1990) et a ouvert une conscience de la musique, une énergie nouvelle qui a marqué. Pour lui, la culture bouge, change et n'est plus la même que dans les années 80. M^{me} Marie-Claude Jequier rappelle que, à l'époque, une consultation avait été menée par la Ville auprès de tous les milieux musicaux; il en résulta qu'une rénovation de la Dolce Vita n'était pas réaliste et la nécessité de deux lieux a été suscitée par les attentes et besoins différents de chacun. M. Jean-Baptiste Ferrari conclut qu'ils ne sont pas concurrents mais collaborateurs.

3. Descriptifs des plus-values

Hormis quelques demandes de précisions, ce point ne suscite pas de débat notoire.

4. Agenda 21

A une commissaire qui s'étonne de cette participation de Fr. 150'000.– de la Ville par le biais du Fonds du développement durable, M^{me} Valérie Devallonné précise que le choix énergétique était mentionné dans le préavis 2003/33, mais pas encore chiffré.

5. Incidences financières

Ce point ne suscite pas de débat.

6. Conclusions

Certains commissaires précisent leur position ou l'évolution de cette position suite aux débats, puis la commission passe au vote; les trois conclusions obtiennent le même résultat, soit **cinq pour, une contre et deux abstentions**.

Le présent préavis est donc accepté par la majorité de la commission, qui recommande au Conseil d'en faire de même.

Le président: – Merci. J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Nicole Graber (Les Verts): – Laissez-moi tout d'abord préciser que le groupe des Verts soutient, depuis le départ et aujourd'hui encore, le réaménagement du théâtre

des Roseaux d'Expo 02 en une salle pour les musiques actuelles. Il juge ce projet utile et nécessaire.

Pourtant, au cours de la commission qui s'est penchée sur le crédit complémentaire des Fr. 930'000.– nécessaires au réaménagement de l'ancien théâtre des Roseaux, certains points abordés nous interpellent. C'est donc bien sur la forme, ou la manière plutôt, et non sur le fond, que nous avons des remarques à formuler. Ainsi, il a été question à plusieurs reprises d'un «prix politique». Est-ce une invention de la Municipalité destinée à mener le Conseil communal en barque? La Municipalité veut-elle continuer à présenter des préavis qui, comme un contrat contenant des rubriques écrites en petites lettres, réservent des surprises par la suite? Qu'est-ce qui empêchait la Municipalité de présenter au Conseil un premier préavis cohérent? La nécessité d'un deuxième préavis, que l'on ne peut raisonnablement pas refuser puisqu'il risquerait de mettre en péril l'ensemble du projet, aurait ainsi pu être évité. Enfin, concernant les Fr. 150'000.– pris sur le Fonds pour le développement durable, le projet dans son ensemble contient des éléments comme la réutilisation d'une structure existante, l'utilisation de certains matériaux, etc., qui pourraient justifier qu'une somme soit prise sur ce fonds. Mais alors pourquoi rien n'a-t-il été chiffré lors du premier préavis? Il serait intéressant de connaître le détail des postes qui nous font arriver à cette somme, ainsi que la justification de leur paiement par le biais du Fonds pour le développement durable. Faute de quoi, certains conseillers communaux pourraient penser que ce fonds ne sert, en l'occurrence, qu'à mieux faire passer une pilule un peu difficile à avaler.

Au nom du groupe des Verts, j'émet le vœu que la Municipalité ne soumette plus à notre Conseil un préavis présentant des coûts qui, selon toute vraisemblance, sont en dessous de la réalité. D'autre part, pour les sommes prises sur le Fonds pour le développement durable, un détail du coût, avec leur justification, serait le bienvenu.

M^{me} Isabelle Truan (LE): – Au nom du groupe LausanneEnsemble et en tant que commissaire désignée pour l'étude de ce préavis, j'annonce à cette assemblée que nous souhaitons le renvoi du vote des conclusions de ce préavis à la prochaine séance du Conseil communal. Cela pour les deux motifs suivants.

De fausses informations ont été fournies à votre Conseil. Le préavis qui nous a été soumis par la nouvelle municipale en charge de la direction de la Culture, du Logement et du Patrimoine ne pose en soit aucun problème. Je dirai même à l'avantage de la municipale responsable aujourd'hui de cette direction, qu'elle a eu le courage de reconnaître que la réalisation des Docks à Lausanne s'est faite dans la hâte. Le projet étant inabouti au moment de l'établissement du préavis, son prédécesseur a fixé arbitrairement un «prix politique» inférieur aux coûts réels estimés par les services, mais permettant de passer la rampe au Conseil communal.

Votre Conseil a été induit en erreur par de fausses informations laissant croire que la réalisation des Docks était attractive par son coût. On savait pourtant pertinemment que les exigences de la construction, la taille de fonctionnement de l'ouvrage, les mesures de protection, impliquaient un coût prévisionnel de Fr. 3,5 millions et non pas de Fr. 2'600'000.— comme cela nous a été présenté. Le coût final de cette opération va se solder aujourd'hui, pour la Ville, par un montant sensiblement plus proche des montants initialement prévus, soit Fr. 3'590'000.—.

Le «prix politique» est une pratique à dénoncer et à refuser. La méthode utilisée par l'ancien municipal n'est pas admissible. Elle doit être dénoncée avec vigueur, quelle que soit la couleur politique des membres de ce Conseil. On ne peut pas passer sous silence la faute commise, simplement avec l'excuse d'un préavis de crédit complémentaire.

Approuver sans autre ce préavis, sous prétexte que le montant a été dépensé et que, par voie de conséquence, la Municipalité doit être couverte financièrement, serait une démarche un peu facile! Je dirai même un exercice dangereux: d'autres membres de la Municipalité, présents ou futurs, pourraient se prêter à ce jeu.

D'autre part, certains commissaires n'ont pas eu le temps d'approfondir les nouvelles données (permis de construire et engagements financiers), que j'ai demandées et que la Direction m'a aimablement fournies après la séance. Par exemple, il serait intéressant de savoir pour quelle raison il y a eu deux enquêtes publiques, avec deux architectes différents, mandatés par des maîtres d'ouvrage différents. Y a-t-il vraiment eu un prix initial arrangé ou un manquement dans les connaissances techniques? Si les prescriptions de sécurité étaient connues dès le départ, pourquoi alors les plus-values? Bref, il reste des questions qui méritent réponse.

Vu ce qui précède, le groupe LausannEnsemble, vous demande du temps supplémentaire pour prendre connaissance de manière précise des causes du dépassement du coût initial. Il sollicite le renvoi du vote à la prochaine séance de ce Conseil.

Le président: – Comme le demande M^{me} la conseillère, et en fonction de l'article 76, qui parle bien du renvoi de la votation, cela ne change rien à la discussion. Le débat aura lieu ce soir et je demanderai à M^{me} Truan, à l'issue de la discussion, si elle requiert formellement le report du vote ou si de la discussion aura jailli la lumière qui permettra de voter. Il ne faut jamais désespérer. La discussion continue.

M. Jean-Pierre Bébox (LE): – Depuis le début de l'affaire du théâtre des Roseaux, devenue celle des Docks, le malaise n'est toujours pas dissipé, loin de là. Le préavis qui nous est soumis contient certes des précisions et des détails intéressants, mais tout n'est pas clair. Le groupe LausannEnsemble reste préoccupé par ce dépassement de

35% du devis initial et veut en savoir plus. Dans les jours qui viennent, nous obtiendrons les renseignements attendus, notamment ceux se rapportant aux modifications des plans servant de base au premier permis de construire, du 5 février 2004, puis au second permis complémentaire du 24 février 2005. Donc plus d'une année plus tard.

Aussi, compte tenu des précisions obtenues, le groupe LausannEnsemble participera à la reprise de la discussion sur ce point de l'ordre du jour de ce soir au cours de la séance ordinaire de notre Conseil du mardi 5 décembre prochain. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT): – Depuis 2003, le Théâtre des Roseaux, devenu les Docks, a fait couler beaucoup d'encre dans les journaux et de salive dans notre Conseil. C'est, de façon générale, dû à ce qu'il ne parvient pas à se situer entre «lieu culturel» ou «discothèque».

En effet, en septembre 2003, M. Gétaz annonçait que les Docks fermeraient à 2 h du matin et que le lieu ne serait pas une discothèque. En décembre 2005, ce même M. Gétaz disait: «Nous avons une patente de discothèque, notre droit le plus strict est d'ouvrir de 17 h à 4 h du matin et on ne se gênera pas pour le faire.» Cette contradiction est permanente.

C'est terriblement peu culturel pour un «lieu de spectacle» d'avoir une patente de discothèque et de devoir par conséquent fermer la porte, par exemple à des mineurs. Un adolescent ou une adolescente de 14 ans ne devrait pas se voir interdire l'entrée d'une salle de spectacle. Dans ce sens, les Docks sont une discothèque. Les patrons de discothèques et de différents clubs lausannois parlent, à juste titre, de concurrence déloyale, par le fait que les Docks, en dehors des concerts, proposent les mêmes programmations qu'eux, le même style de soirées, alors qu'ils touchent des subventions... pour être une salle de spectacle.

La situation actuelle ne semble convenir à personne, et pour cause. Tout le monde l'a dit: ce préavis était mal pensé au départ, s'adaptant avec toute la «flexibilité de notre époque» pour répondre à des exigences contradictoires, et prétendant possible ce qui ne l'est pas... Ça peut s'appeler aussi «vouloir bouffer à tous les râteliers».

C'est un peu de notre faute, parce que nous, Conseil communal et Municipalité, nous ne savons toujours pas si nous voulons une salle de spectacle pour les musiques actuelles ou si nous voulons sponsoriser une boîte de nuit. Malheureusement d'ailleurs, la question ne nous a jamais été posée, puisque qu'on ne nous a fait voter que sur l'enveloppe, c'est-à-dire sur un bâtiment. Nous savions aussi que la subvention de Fr. 100'000.— par année était insuffisante pour un lieu culturel de cette ampleur. Mais nous avons laissé faire.

Je pourrais presque relire mon intervention de 2003, sur le fait que le préavis s'occupait du contenant et pas du

contenu, ne parlant que du bâtiment, et n'évoquant que de façon évasive les musiques actuelles qui devaient s'y installer. J'avais à l'époque déposé un amendement concernant le rôle culturel que devrait jouer un tel lieu pour offrir un tremplin aux musiciens locaux.

Nous arrivons au premier anniversaire des Docks, et voilà un nouveau préavis qui, comme le précédent, se penche sur le contenant et ne s'occupe toujours pas du contenu. Mais que voulons-nous au juste? Aujourd'hui, certains profiteront de cette polémique pour refuser ce préavis. C'est une façon de tuer un lieu en train de naître, dès que quelque chose ne convient pas. Cela ne nous semble pas une attitude responsable face à un choix politique que nous devons bien prendre un jour ou l'autre. Les Docks existent, nous les avons voulus. Ils constituent un instrument culturel apprécié par les artistes et les spectateurs, une salle de spectacles dont la ville de Lausanne a besoin et qui devrait répondre aux vœux des milieux musicaux concernés. Un tel lieu coûte.

Le groupe A Gauche Toute! vous invite à soutenir ce préavis. Mais, pour mettre fin à cette polémique, ou à l'agitation médiatique de certains, nous déposons une motion demandant que l'on s'occupe enfin d'un solide amarrage pour les Docks. J'excuse au passage Alain Hubler, qui devait déposer cette motion, mais qui est retenu au CHUV pour des problèmes de santé... Cette motion demande un audit portant notamment sur les activités, responsabilités et choix stratégiques de la direction des Docks, d'envisager d'éventuelles corrections de la subvention allouée, ainsi qu'une adaptation de la licence à la vocation du lieu.

M^{me} Adèle Thorens (Les Verts): – On vient de parler, avec cette motion fraîchement déposée et dont je ne nie pas l'utilité et l'intérêt, du fonctionnement des Docks, de leur vocation, etc. J'aimerais revenir sur le sujet de ce soir, le coût de construction de cette salle, qui doit être conçue indépendamment des frais et des moyens de fonctionnement. En effet, ces frais sont vraiment liés à la Ville alors que l'exploitation de la salle est sous la responsabilité de la Fondation pour les musiques actuelles.

Revenons sur les coûts. Evidemment, nous sommes insatisfaits ce soir parce que nous devons voter un prolongement des frais initialement prévus. Au niveau de la procédure, cela ne s'est pas fait de la meilleure manière possible. Néanmoins, si nous revenons aux coûts globaux, nous devons nous interroger: cette salle vaut-elle l'argent qu'on nous demande maintenant? Pour moi, c'est la question la plus importante. Quelqu'un l'a dit tout à l'heure: avec la rallonge de ce soir, le coût global se monte à Fr. 3'590'000.–. Alors la seule question vraiment importante, c'est: est-ce trop cher? C'est là-dessus que nous devons nous prononcer.

Je vous donne quelques exemples permettant d'avoir une vision comparative avec d'autres salles aux vocations analogues. L'Usine, à Genève, est une salle créée à partir d'un

bâtiment et d'un terrain qui appartenaient déjà à la Ville. Elle y a créé deux salles, l'une de 800 et l'autre de 400 places. Les frais de rénovation et d'aménagement se sont montés à Fr. 8 millions. Et c'était il y a dix ans! Pour 1200 places. Un autre exemple: à Vevey, le Rocking Chair a également été le résultat de la transformation d'un bâtiment, une ferme en l'occurrence, propriété de la Ville. Cette transformation a eu lieu il y a 20 ans, une salle pour 600 personnes a été aménagée pour un montant de Fr. 2'750'000.–. Si on compare ces deux exemples à la salle des Docks en calculant le prix de la transformation en fonction du nombre de places, et par spectateur, on arrive aux chiffres suivants: Fr. 6666.– la place pour l'Usine, Fr. 4583.– la place pour le Rocking Chair et, pour les Docks, Fr. 3520.– la place. Je vous rappelle encore que ces deux salles, l'Usine et le Rocking Chair, ont été créées il y a 10 et 20 ans. Elles coûteraient beaucoup plus cher aujourd'hui. Donc j'insiste: même si on nous demande cette rallonge, même si ça s'est passé d'une manière tout à fait critiquable, la somme globale pour la création de cette salle est tout à fait raisonnable. Il faut s'en souvenir au moment de voter cette rallonge.

Enfin, j'apporte un petit complément à ce que ma collègue a dit tout à l'heure sur le Fonds communal pour le développement durable. En effet, sortir Fr. 150'000.– de ce fonds nous fait un peu toussoter, ça tombe à pic au moment où cette rallonge fait grincer les dents de certains d'entre nous. Au nom du groupe des Verts, j'ai déposé tout à l'heure une interpellation demandant qu'un bilan de l'utilisation de ce fonds soit fait à l'issue du processus d'Agenda 21. Cela pour que nous puissions planifier une utilisation de cet argent à moyen terme, en faveur du développement durable, sans être confrontés ce type de ponction un peu hétéroclite.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – J'abonde tout à fait dans le sens des propos de mes deux collègues de Lausanne-Ensemble.

Ce soir, nous ne devons pas nous prononcer sur: «Va-t-on financer une discothèque ou une salle des musiques actuelles?» Nous devons vraiment nous prononcer sur le préavis qui nous est proposé et ces crédits supplémentaires. Mais j'ai des questions, quand même!

J'aimerais savoir: le montant demandé sera-t-il le dernier? D'autres demandes vont-elles encore être faites? Je présume qu'il y en aura d'autres, parce que ces jours, on apprend que des prestataires de service n'ont pas été payés. A la lecture du préavis d'aujourd'hui, il est impossible de savoir exactement qui va être payé. Je poserai d'ailleurs une question tout à l'heure à ce propos. La rumeur circule que les charges sociales n'auraient pas été payées. C'est très grave, c'est encore plus grave que le montant qui nous est demandé aujourd'hui. J'aimerais savoir, vraiment, si les charges sociales ont été payées.

D'autre part, si nous votons ce crédit supplémentaire lors de la prochaine séance, qui gèrera le montant attribué? Je

crois savoir qu'au cours de ces dernières années, lorsqu'un montant était attribué pour payer un travail, l'argent servait à payer autre chose! Alors j'aimerais bien qu'on me dise: qui gèrera le montant du crédit supplémentaire?

Au vu de tout le brouillard autour de cette affaire, un audit extrêmement bien fait devrait être effectué, et cela très rapidement.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Je suis partiellement d'accord avec une série de remarques faites. Manifestement, la droite comme la gauche de cet hémicycle s'accorde sur une proposition des Popistes, qu'il faut faire un audit. Je suis parfaitement d'accord avec les questions posées par M^{me} Longchamp. Je n'arrive pas forcément à la même conclusion. Le préavis d'aujourd'hui concerne des frais déjà engagés, des entreprises ont déjà réalisé ce travail, des entreprises privées, en l'occurrence. Le public, que nous représentons ici, ne peut pas se permettre de ne pas payer des prestations fournies par des entreprises privées. C'est de notre ressort de respecter les engagements. Vous allez dire, peut-être: «Nous devons respecter des engagements pris par la Municipalité, mais elle ne nous avait pas posé la question avant.» A mon avis, dans ce cadre, nous devons accepter le préavis et ses conclusions. En revanche, il faut faire l'audit, il faut se poser toute une série de questions. Celles de M^{me} Longchamp sont parfaitement correctes, il faut d'abord régler ce cas, quitte à juger ensuite les personnes qui nous ont demandé de nous prononcer là-dessus, voire faire le lynchage public de certains si c'est nécessaire. Il n'en reste pas moins qu'on ne peut pas ne pas payer ces gens.

Après toutes les questions posées, j'en ai encore une: j'aimerais connaître – et je suis bien conscient que ça ne touche pas directement le préavis dont nous discutons ce soir – l'état financier de la fondation. Cette fondation pourra-t-elle continuer ou un nouveau préavis arrivera-t-il dans quelques mois pour nous demander, après la construction, une dixième rallonge? Je me réjouis d'entendre les réponses de la Municipalité, mais, pour l'immédiat, je vous encourage à accepter ce préavis.

M. Grégoire Junod (Soc.): – Je vais rejoindre une bonne partie de ce qui a été dit. Nous avons tous, y compris les socialistes, un sentiment désagréable ce soir, celui d'avoir été trompés. Par le municipal de la Culture de l'époque, par la Municipalité tout entière sur un crédit visiblement sciemment sous-estimé. C'est une situation ennuyeuse, et d'autant plus dommageable que, contrairement à ce qu'a dit M^{me} Truan, je suis convaincu que si on nous avait donné les coûts réels au départ, ce projet aurait quand même passé la rampe. Et là je rejoins ce qu'a dit M^{me} Thorens, c'est très juste: le projet des Docks reste acceptable d'un point de vue financier. Ce qu'on a investi ou ce qu'on va maintenant investir pour les musiques actuelles reste très modeste en regard de ce que la Ville investit dans le domaine culturel pour d'autres activités. Le crédit dans son ensemble, de Fr. 3,5 ou Fr. 3,6 millions pour les Docks est tout à fait

acceptable. Cette affaire est d'autant plus dommage qu'elle donne le sentiment à la population, au grand public, qu'on gaspille l'argent pour un projet qui ne le méritait pas. Pourtant, il le mérite. Simplement, il a été malmené depuis le début.

Maintenant, j'aimerais parler du fonctionnement des Docks. A Gauche Toute! l'a évoqué tout à l'heure, on a fixé des conditions de vie très difficiles aux Docks. On leur a demandé à la fois de tenir avec une subvention modeste, tout en leur imposant des contraintes extrêmement fortes en termes d'horaires. Cette situation est probablement intenable et elle nous amènera sans doute à d'autres déconvenues financières. Il faut être clair: le complément que nous votons aujourd'hui au crédit de construction pourrait bien se poursuivre plus tard avec des demandes de rallonges du crédit de fonctionnement. Je ne doute pas qu'il y ait un déficit aux Docks et probablement il faudra aussi, à terme, augmenter la subvention. Je suis convaincu, dans cette situation, que la démarche de A Gauche Toute! est la seule juste: demander un audit. Pas seulement une étude de la scène des musiques actuelles à Lausanne, mais des Docks en tant que tels, pour repartir sur de nouvelles bases, peut-être avec une nouvelle équipe, parce que ce projet est très bon. Je suis convaincu de l'utilité de cette scène à Lausanne, je suis convaincu de la nécessité pour la Ville d'investir dans les musiques actuelles, mais sur une base renouvelée. Vous avez tous lu, j'imagine, l'article de *L'Hebdo*, paru la semaine dernière sur les Docks. Il se concluait par une phrase à mon avis très juste: «Une chose au moins est acquise pour tous les acteurs de l'affaire», disaient-ils. «Le roi est peut-être en péril, mais son royaume doit lui survivre.» Ça doit être aujourd'hui l'objectif de la Municipalité, faire en sorte que cet outil puisse repartir sur de nouvelles bases, quitte à ce qu'il y ait un certain nombre de pots cassés au passage.

On peut évidemment reporter le vote. M. Ferrari l'a dit, je ne suis pas sûr que ça change grand-chose au final. Ce crédit est dépensé, nous devons de toute manière le voter. Si on peut avoir des informations supplémentaires la prochaine fois, pourquoi pas? Je vous invite à voter ce crédit et à soutenir aussi la démarche proposée par Evelyne Knecht, qui est la seule possible: procéder à un audit et partir sur un projet viable, tenable financièrement et culturellement.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – J'aimerais revenir sur les propos de M. Ferrari. Pour nous c'est clair, un artisan qui a travaillé doit être payé. La semaine dernière encore, j'étais prête à accepter le crédit qui nous était demandé. Or j'ai appris – mais j'aimerais savoir par M^{me} la municipale si c'est réel ou pas – que les artisans mentionnés ici avaient été payés, mais que des artisans et des prestataires de service qui ne figurent pas dans ce préavis n'ont, eux, pas été payés. Alors si ceux qui figurent dans ce préavis ont été payés, il n'y a pas urgence à l'accepter. Je pose donc une question à M^{me} la municipale sur le point 3.4 «Conséquences liées au planning». Le

dernier point, «Surveillance du chantier en dehors des heures de travail par des tiers»: est-ce que ce sont des heures de Securitas ou un travail effectué par un prestataire de service en plus de son mandat et en dehors des heures légales de travail?

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – (*En arrière-plan.*) Je n'ai pas compris votre question...

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – «Surveillance du chantier en dehors des heures de travail par des tiers», est-ce que ça concerne des heures Securitas? Ou est-ce que ce sont des heures effectuées par exemple par un menuisier, un charpentier, etc., en dehors d'un contrat signé? En effet, des prestataires de services ont effectué des travaux en dehors de leur contrat et ils ne vont pas être payés parce qu'on conteste leurs heures de travail.

M. Jacques Pernet (LE): – De nombreuses choses ont été dites, je ne vais pas ajouter beaucoup d'éléments. Il faut néanmoins constater deux choses. Les Docks existent, ils sont là, on peut dire qu'ils sont mal nés. C'est notre rôle de faire en sorte qu'ils se recentrent, ça a été évoqué à plusieurs reprises. Il me semble que le marché des Docks a évolué. Peut-être qu'au tout début on s'est trompé, au sens où ils ont, à mon avis, une double vocation: une vocation culturelle et une vocation d'animation. Or une vocation d'animation ne peut pas être conforme à des subventions, une vocation culturelle peut-être davantage. A l'opposé de ce qu'a proposé M^{me} Knecht, de A Gauche Toute!, je me demande si ce ne serait pas plus judicieux, au vu de la toute petite subvention que reçoivent les Docks, de les dépolitiser, de renoncer à les subventionner et de les laisser libres d'évoluer dans le marché qui est le leur, il semble qu'ils le fassent bien. C'est ma proposition, qui va à l'inverse de celle de M^{me} Knecht.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – D'abord je constate que tout le monde veut parler du préavis, du crédit, c'est-à-dire les travaux. Mais en fait, tout le monde a beaucoup parlé du fonctionnement, de la suite, de la mission des Docks, a parlé des éventuelles futures demandes de crédit supplémentaire pour le fonctionnement. Je rappelle que ça ne concerne pas le crédit d'aujourd'hui. J'aimerais qu'on se concentre là-dessus. Je répondrai tout de même à une série de questions, sans entrer dans les détails, vous le comprendrez, puisque les choses sont en cours pour ce qui concerne le fonctionnement, tandis que pour les travaux, les choses sont assez claires aujourd'hui.

Je me réjouis d'entendre que tout le monde soutient la salle des Docks. C'est important d'avoir une salle pour les musiques actuelles. Ce n'est pas la seule aujourd'hui à Lausanne, mais c'est important que la Ville soit également présente dans ce domaine culturel. Cela peut d'ailleurs aussi être de l'animation, Monsieur Pernet. La Cinéma-thèque, que nous subventionnons pour les films qu'elle

projette, participe aussi à l'animation de la Ville. Une série d'institutions font aussi de l'animation, en plus de leur mission sociale. Des projets culturels, par exemple le Festival de la Cité, donnent un accès à la culture de manière gratuite, ce qui participe à l'animation de la Ville. Ce qui n'est pas soutenable, c'est de subventionner des activités commerciales. C'est très différent de l'animation.

La manière a été critiquée par tous et j'ai admis en commission – pas seulement là, d'ailleurs, j'ai suffisamment eu l'occasion de répondre à des interviews diverses, je l'ai admis publiquement – que le projet avait probablement été mené de manière trop rapide. Je faisais partie de cette Municipalité, j'en prends ma part de responsabilité. C'est la Municipalité de l'époque qui a solidairement présenté ce projet. Je n'apporterai donc aucune critique personnelle sur qui que ce soit. Il ne m'appartient pas de le faire. La règle en politique veut qu'on prenne les héritages sans demander le bénéfice d'inventaire.

En effet, la représentante des services a parlé de «prix politique». En accord avec moi, elle a donné tous les chiffres. Ils ont évolué au cours des mois et du projet. Ils figurent d'ailleurs dans les notes de séance de la commission. Elle a expliqué que les services avaient estimé l'avant-projet à Fr. 3'440'000.–. Ensuite, la Direction leur a demandé de rechercher des économies. Le projet a passé alors à Fr. 3'201'000.–. On ne sait pas si ces économies étaient réalisables ou pas. Ma foi, on a demandé quelque chose aux services, et ils l'ont fait. Ensuite, le préavis a été présenté avec un prix politique, en effet. On a dit: «Il faut trouver un prix politique», et c'est ce prix, qui se monte à Fr. 2'660'000.–. On voit donc qu'au départ il n'y avait pas tellement d'erreur d'estimation de la part des services. Il y avait peut-être une petite marge. Si vous faites tous les calculs, vous n'arriverez peut-être pas aux Fr. 930'000.–, mais à des différences plus acceptables, inhérentes à tout chantier et aux surprises qui peuvent survenir.

On en est là aujourd'hui. Pour les travaux, c'est terminé, c'est bouclé. Certains travaux ont été pris en charge par la fondation elle-même, ça a été dit en commission. Ils ne sont pas dans le préavis. Je crois que ce qu'il faut retenir, c'est ce que M^{me} Thorens a dit: si on fait l'addition, ce n'est pas trop payer pour subventionner un projet de musiques actuelles à destination d'un public qui, il faut bien le dire, n'a pas reçu grand soutien de la politique culturelle lausannoise jusqu'à ces dernières années. En tout cas pas un soutien comparable au nombre de spectateurs que cela concerne, probablement. Je parle de projets publics, je ne parle pas de tout ce qui existe de manière privée, comme dans toute une série de domaines.

Même si certains d'entre vous ont dit qu'il ne fallait pas parler de la mission des Docks – mais vous en avez parlé quand même – je suis persuadée qu'ils ne doivent pas être une discothèque subventionnée. On ne peut pas subventionner une discothèque. On ne peut pas demander à une institution, comme cela a été fait, de se contenter d'une

subvention X et de faire la différence avec les bars. Parce qu'alors on arrive à une situation inextricable, où on les force à la concurrence avec les privés, où les privés se plaignent, et ça donne une guerre impossible. La règle veut que soit on est des privés commerciaux qui prennent les risques et font des bénéfices avec leur affaire commerciale, soit on est un subventionné et on est soumis à d'autres règles. Une mission est donnée par la Ville et celle des Docks est d'être un lieu culturel pour les musiques actuelles. Il faut un lieu pour cette musique, mais ce n'est pas la Ville qui décide de la programmation, comme dans tous les théâtres et toutes les institutions culturelles. Nous ne décidons pas de la programmation du théâtre de Vidy, mais nous disons qu'il y a un lieu pour un théâtre non commercial, qui est de la production. Pour l'Opéra, c'est la même chose. Nous ne disons pas quel opéra doit être programmé, mais nous voulons de la production d'opéras, nous ne sommes pas seulement un lieu d'accueil. Donc il faut bien distinguer entre la mission culturelle que donne le service public, qui subventionne une institution dans ce but, et la programmation culturelle. C'est autre chose et nous continuerons à ne pas nous en mêler.

Nous n'allons pas discuter maintenant des propositions de la motion Knecht, mais certains d'entre vous ont déjà dit qu'ils la soutenaient. Je n'ai pas à m'immiscer, au stade actuel, dans une motion, mais je peux déjà dire que les questions posées me paraissent légitimes.

M^{me} Thorens a centré le débat sur la construction. Elle a parlé en particulier du Fonds pour le développement durable. Je ne peux pas donner plus d'informations que celles qui sont dans le préavis: les montants prélevés le sont pour des matériaux, du bois, de l'énergie. Une réponse de la Municipalité donnera un bilan sur l'utilisation du Fonds pour le développement durable. Je précise déjà que nous ne pourrions pas respecter le délai de réponse à une interpellation, deux semaines, c'est un peu trop court.

J'en viens aux questions de M^{me} Longchamp à propos des travaux. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, Madame Longchamp, en tout cas pas précisément. Je vous ai répondu sur les travaux, sur les crédits liés à la construction, sur le fonctionnement. Je ne peux pas dire davantage que ce que j'ai dit aussi de manière publique. Non seulement parce que ce n'est pas le sujet de ce soir, mais parce que la situation est en cours d'analyse. Je peux dire, je l'ai déjà dit, que la situation du fonctionnement reste très préoccupante. Oui, des factures ne sont pas payées. Oui, des plans de paiement avec toutes sortes de créanciers sont en discussion. Donc la situation des Docks est loin d'être stabilisée. Pour son fonctionnement et le futur, nous avons engagé une personne chargée d'appuyer la direction dans ce travail de stabilisation. Ça va prendre encore du temps, quelques mois. Des factures de la Commune ne sont pas payées, par exemple celles des Services industriels. Des discussions sont engagées pour établir des plans de paiement. Telle est la réalité, mais il n'est pas possible de vous en faire le bilan aujourd'hui. Probablement seul un audit le

dira. J'ai déjà fait un premier pas dans ce sens en demandant une comparaison des salles de musiques actuelles à Lausanne. Ce n'est pas un audit sur les Docks, jusqu'à maintenant, mais une comparaison dans le but de connaître le nombre de places, les coûts, si possible – mais ce sera difficile avec les privés – et la mission, pour savoir si des concurrences existent, justifiées ou pas.

Pour le reste, si on veut limiter le fonctionnement des Docks à cette mission de lieu culturel et non de discothèque, une augmentation de la subvention viendra certainement. Je ne veux pas la faire maintenant, non seulement parce que je ne connais pas l'importance du montant qui sera nécessaire, mais aussi et surtout parce que je veux vraiment que la question de la gestion financière de cette salle, la manière dont elle est administrée, l'importance du personnel – est-il suffisant, insuffisant, trop important? – tout soit éclairci. Afin qu'au moment où nous vous ferons cette demande, nous sachions vraiment à quoi nous attendre, à quoi nous nous exposons, et que nous allions de l'avant avec une équipe solide et dont nous soyons sûrs, compte tenu de la situation, qu'elle peut et qu'elle veut assumer la suite de cette manière. Donc il faudra attendre encore un peu. Aujourd'hui, nous essayons de ne pas creuser le trou, et de stabiliser. Ça ne veut pas dire que nous pourrions petit à petit le combler, mais au moins que nous aurons des plans de paiement clairs avec les gens. J'espère simplement que tout ce remous ne va pas faire que des créanciers vont s'agiter, s'effrayer et mettre les Docks dans une situation plus inconfortable encore. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que la Ville – c'est-à-dire la Municipalité – assumera ses responsabilités vis-à-vis de l'extérieur, dès que la situation sera éclaircie et elle vous fera des propositions à ce sujet. Mais pas pour l'instant. Libre à vous, à ce moment-là, de les accepter ou pas. Mais je suis aussi extrêmement préoccupée par la situation de tous les créanciers, qu'ils soient de la Ville ou de l'extérieur.

Je ne peux pas vous en dire plus. Je comprends la demande de LausannEnsemble de repousser le vote. Puisque M. Bébox a demandé des informations, puisqu'il a rendez-vous cette semaine avec les services, avec mon accord, pour avoir toutes ces informations, la moindre des choses, c'est qu'on le laisse prendre ces renseignements. Et donc qu'on ne vote pas là-dessus tant que tout le monde n'a pas eu les informations qu'il souhaitait. Que ceux qui ont des questions les posent.

Pour le reste, je partage l'avis de plusieurs d'entre vous: le fond n'est pas contestable. Un membre de l'Administration me disait l'autre jour une parole assez sage à un moment donné il faut faire le bilan, tourner la page; car lorsqu'on avance avec un rétroviseur plus grand que le pare-brise, on ne peut qu'aller dans le mur.

M. Gilles Meystre (LE): – Madame la Municipale, je vous remercie pour la transparence dont vous faites preuve aujourd'hui. Tel n'était pas le cas de certains de vos prédécesseurs.

Tout a été redit ce soir, redit et non pas dit, puisque depuis trois ans c'est finalement ce que LausannEnsemble et votre serviteur essayaient de vous faire comprendre. Finalement, c'est un plaisir ce soir de comprendre qu'on peut avoir raison. Raison un peu trop tôt, ma foi, mais raison quand même!

Je ne répéterai donc pas tout ce que nous avons pu dire par le passé, mais souhaiterais néanmoins placer brièvement le débat sur un point qui reste en toile de fond de tout cet épisode: c'est la question du contrôle des membres de l'Exécutif. Comment un tel chaos a-t-il pu avoir lieu? Comment se fait-il qu'un membre de la Municipalité ait pu, en toute impunité, vous duper? Et, bien sûr, nous duper. C'est inquiétant, c'est même très grave. Avons-nous sept barons dans cette Municipalité? Ou cette Municipalité est-elle une équipe qui dirige d'un seul et même geste? Un meilleur contrôle est donc indispensable. Non pas pour jeter le doute sur chacun d'entre vous – et j'aimerais que ce soit clair – mais pour garantir la crédibilité de chacun et de toute l'équipe.

M. Jean-Pierre Béboux (LE): – Je ne veux pas allonger, je remercie la municipale pour ses réponses et voudrais lui demander si d'ici 15 jours nous pourrions avoir le montant des sommes encore à payer, afin de renseigner l'ensemble du Conseil avant la prochaine séance. (*Voix de M^{me} Silvia Zamora en arrière-fond, incompréhensible.*) Eh bien, les sommes qui n'ont pas été réglées! Les honoraires, les entrepreneurs, etc. J'ai compris qu'il y avait encore des sommes à payer! Faudra-t-il les ajouter au montant que le Conseil devra voter ou sont-elles en plus? Nous voudrions savoir si elles sont en plus ou si elles sont incluses...

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Très clairement non. C'est vrai, il faut du temps pour éclaircir la situation. Je ne voudrais pas non plus une solution de facilité, où des sommes dont il a été convenu qu'elles soient prises en charge par la Fondation soient incluses dans le crédit complémentaire. S'agissant de ce qui doit être pris en charge par la Fondation et de son fonctionnement, il faut vraiment plus de temps pour vérifier. Pour ce qui est de la Ville, pour l'instant nous avons ces sommes. Mais pour le reste, il faut nous laisser le temps d'éclaircir l'entier de la situation avec sérénité et sérieux.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Après l'intervention de M. Meystre, je voudrais mentionner que, de tout temps, l'Exécutif n'a pu fonctionner que sur la base des renseignements que lui fournissaient les services et les membres de l'Exécutif. Seul l'audit, en allant au fond des choses, pourra révéler s'il y a eu non pas un très grand optimisme ou un optimisme un peu forcé, mais des choses plus graves. Ce soir, on ne peut rien dire de plus.

Plusieurs épisodes de ce genre ont eu lieu au cours des cinquante dernières années, avec des crédits supplémentaires un peu étranges et même, une ou deux fois, des affaires

plus graves, suscitant l'intervention du Conseil d'Etat, notamment dans les années 80. Je ne vais pas en faire le panégyrique ici. Il n'en reste pas moins que c'est une raison de plus pour qu'un audit fasse toute la lumière et détermine s'il y a eu des excès d'optimisme délirant, une certaine peur d'affronter les réalités ou, éventuellement, des erreurs plus graves. Ce que je ne crois pas, jusqu'à preuve du contraire.

Le président: – La parole ne semble plus demandée. Nous avons une proposition de M^{me} la conseillère Truan de reporter le vote. A l'issue de cette discussion, et pour le bon ordre, je vous demande, Madame Truan, de vous déterminer formellement. Ensuite, nous verrons si votre proposition recueille le nombre de voix prévu par le Règlement.

M^{me} Isabelle Truan (LE): – En fonction des éléments entendus tout à l'heure, je maintiens le renvoi du vote. Sous réserve des résultats obtenus, nous présenterons un postulat demandant un audit.

(*Léger brouhaha.*)

Le président: – Dix personnes soutiennent-elles la proposition de M^{me} la conseillère Truan? C'est largement le cas, il en sera fait selon votre vœu. Je clos provisoirement la discussion.

Nous passons aux naturalisations. J'appelle le président-rapporteur de la commission, M. Albert Graf.

Ici devaient se trouver :

- *le Préavis municipal No 2006/43 Admissions à la bourgeoisie de Lausanne*
- *le Rapport photocopié de M. Albert Graf, président de la Commission permanente des naturalisations, rapporteur*
- *les débats au plénum retranscrits et*
- *le résultat du scrutin sur l'admission à la bourgeoisie*

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des données, ces divers documents contenant les renseignements personnels des personnes candidates à la naturalisation ont été supprimés (pp. 541 à 592).

Pour obtenir ces passages, veuillez s'il vous plaît vous adresser aux Archives officielles de la Ville de Lausanne.

Le président: – Nous passons au point 9 de l'ordre du jour, pour lequel la Municipalité a demandé l'urgence. Il s'agit du préavis N° 2006/44, «Nouveau poste de police de la Gare». Le rapporteur est déjà là, je vous donne la parole pour nous présenter l'objet du préavis.

Nouveau poste de police de la Gare

Préavis N° 2006/44

Lausanne, le 6 septembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Devant la nécessité d'abandonner les locaux abritant l'actuel poste de police de la Gare, la Municipalité, qui tient à maintenir une présence policière forte dans cette zone sensible de la ville, sollicite, par le présent préavis, l'autorisation de louer de nouvelles surfaces et l'octroi de deux crédits spéciaux de fonctionnement, à savoir:

- l'un de Fr. 75'000.-, destiné à couvrir, en 2006, les frais d'agencement, ainsi que la part, incombant au locataire, des travaux de transformation à entreprendre pour rendre les surfaces en cause conformes à leur nouvel usage;
- l'autre de Fr. 70'000.-, destiné à couvrir, en 2007, les coûts supplémentaires, pour le Corps de police, engendrés par l'occupation des nouveaux locaux envisagés.

2. Etat de la situation

Devant procéder à un important agrandissement du Centre de gestion du trafic de Lausanne, les CFF se sont trouvés dans l'obligation de reprendre les locaux occupés depuis 1996, dans l'immeuble de l'avenue de la Gare N° 45, par le poste de police de la Gare et ont donc résilié le bail y relatif pour le 31 décembre 2006.

Pour répondre aux exigences du concept de sécurité de proximité, mis en place par le Corps de police, il s'avère indispensable de maintenir une présence policière forte dans ce secteur. En effet, cette présence marquée sera d'autant plus nécessaire que le futur m2 fera de la place de la Gare et de ses abords, bien plus que ce n'est le cas aujourd'hui, un des principaux lieux de convergence des transports publics et que, à l'évidence, les problèmes de sécurité évolueront parallèlement à ce changement.

C'est pourquoi, des recherches ont été entreprises en vue de trouver de nouveaux locaux dans les environs immédiats de la gare. Dans ce cadre, il est apparu qu'une occasion unique s'offrait à la Ville, sous la forme d'une surface de 350 m², sur deux niveaux, située à la rue du Petit-Chêne N° 36 et libérée par son locataire pour le 31 mai 2006.

Toutefois, outre le fait que ces locaux nécessitent, préalablement à leur réaffectation, l'exécution de divers travaux de transformation, leur prix – Fr. 161'300.- de loyer annuel, soit Fr. 115'000.- en chiffre rond de plus que ce que coûte l'actuel poste de la Gare – exige l'approbation, par l'organe délibérant, de la nouvelle dépense (article 17, chiffre 10, du Règlement du Conseil communal).

3. Position du propriétaire de l'immeuble de la rue du Petit-Chêne N° 36

Conscient du fait que les démarches à entreprendre par la Municipalité pour pouvoir, cas échéant, louer les locaux disponibles dans son bâtiment étaient trop longues à effectuer pour permettre de lui donner une réponse rapide, le propriétaire a accepté de patienter le temps nécessaire, moyennant que le loyer soit acquitté dans l'intervalle.

Dans ces circonstances, un crédit supplémentaire de Fr. 90'000.- a été demandé – et octroyé – pour permettre de louer provisoirement, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 au plus tard, les surfaces concernées. De fait, si votre Conseil accepte l'opération proposée, le loyer peut ainsi être payé durant toute la phase des transformations à opérer, alors que s'il refuse, les locaux sont libérés et le loyer cesse d'être versé par la Ville au 31 décembre 2006.

4. Réorganisation du réseau des postes de quartier

Comme chacun le sait, le Corps de police s'emploie à développer une politique sécuritaire de proximité, en adéquation avec les grands changements urbains. A ce sujet, l'exploitation du futur m2 va inévitablement modifier les habitudes quotidiennes des résidents et des hôtes de la ville. Dans ce cadre, la fréquentation de la place de la Gare va fortement augmenter, dans des plages horaires plus étendues, en raison de la jonction, à cet endroit, des réseaux des CFF, du m2 et des Transports publics lausannois.

La vision globale de la sécurité consiste à répartir et à adapter les moyens nécessaires au maintien de l'ordre public aux endroits où les besoins sont clairement identifiés. Le futur m2, véritable colonne vertébrale des transports publics, impose au Corps de police de réadapter son réseau des postes de quartier, en considérant que la place de la Gare et ses abords immédiats constitueront un lieu stratégique de la vie lausannoise.

En outre, la sécurité à l'intérieur des rames, des stations et des infrastructures du m2 doit également être prise en compte. De fait, le futur métro constitue un nouvel environnement qui doit être analysé sous l'angle de l'évolution des phénomènes délictueux et au regard des risques qu'un tel moyen de déplacement peut engendrer. Une réflexion a été initiée avec les principaux partenaires, dans le cadre de laquelle il s'agira, notamment, d'examiner la répartition des compétences au niveau de la prise en charge de la sécurité. Dans ce contexte, des tâches supplémentaires incomberont inévitablement au Corps de police.

Les nouveaux locaux envisagés correspondent pleinement, de par leur emplacement et leur configuration, aux besoins sécuritaires, auxquels le Corps de police devra répondre, relevant tant des infrastructures du m2 lui-même que de l'environnement immédiat de la place de la Gare.

Cela étant, compte tenu de la proximité du poste de quartier du Flon, le poste de Chauderon est appelé à disparaître. Son personnel, affecté à des activités strictement administratives, doit être transféré au poste de la Palud qui, lui, devrait voir les policiers qui le desservent déplacés au nouveau poste de la Gare, si le Conseil communal en accepte la création. Relevons ici que, si le Corps de police doit réaliser une économie, par l'abandon du poste de police de Chauderon, il n'en ira pas de même pour la Ville, dès lors que les locaux, propriété de la Caisse de pensions du personnel communal, occupés par ledit poste, doivent être repris par le Service du logement et des gérances, en vue d'une nouvelle affectation au profit de l'Administration communale. Il n'en demeure pas moins que, pour le Corps de police, l'augmentation nette des charges annuelles de loyer, résultant de la location des nouvelles surfaces situées à la rue du Petit-Chêne N° 36, s'élève à Fr. 61'920.–, soit Fr. 161'300.– par an, moins les loyers annuels de l'actuel poste de quartier de la Gare (Fr. 46'256.– par an) et du poste de Chauderon évoqué ci-dessus (Fr. 53'124.– par an).

5. Transformation, équipement et agencement des locaux

En vue de rendre les surfaces concernées propres à accueillir un poste de quartier, divers travaux de transformation et d'équipement doivent intervenir.

Concernant la distribution et l'aménagement des locaux, il s'agit, en particulier, de créer diverses séparations, de mettre en place ou de déplacer des portes, de rénover le système de ventilation, ainsi que de procéder à un rafraîchissement général. Le coût global de ces travaux, qui s'élève à Fr. 80'000.– en chiffre rond, sera pris en charge par le propriétaire du bâtiment.

S'agissant des installations directement liées à l'exploitation du poste de police, leur financement incombe, bien évidemment, à la Ville. Le coût total de celles-ci et de leur mise en place, qui ascende à Fr. 75'000.–, se répartit comme il suit:

– faux plafonds	Fr. 15'000.–
– télécommunications	Fr. 15'000.–
– installations électriques à courant faible (système d'alarme)	Fr. 1'300.–
– lustrerie et sources lumineuses	Fr. 9'000.–
– équipements divers (stores, signalétique, système de verrouillage, etc.)	Fr. 20'000.–
– aménagement intérieur, rideaux	Fr. 11'200.–
– divers et imprévus	Fr. 3'500.–
Total	<u>Fr. 75'000.–</u>

Il convient de relever que, dans toute la mesure du possible, il sera fait appel au personnel spécialisé des ateliers et magasins de la Ville pour procéder aux travaux d'installation des équipements évoqués ci-dessus. Il s'ensuit que le coût final de l'ensemble pourrait s'avérer sensiblement inférieur à celui annoncé.

6. Aspects financiers

Comme déjà indiqué précédemment, le montant annuel net du loyer du nouveau poste de police qu'il est proposé d'implanter à la Gare s'élève à Fr. 161'300.–, soit Fr. 13'441,70.– par mois, montant auquel il convient d'ajouter les charges, dont le coût annuel est estimé à Fr. 14'000.–. Pour le Corps de police, le projet induit donc, par rapport à la situation actuelle, une hausse des coûts de Fr. 70'000.–, qui se répartit à raison de Fr. 62'000.– en chiffre rond pour le loyer et de Fr. 8000.– pour les charges. Pour la Ville, l'augmentation globale des frais ascende à Fr. 126'000.– en chiffre rond, dès lors que les locaux de l'actuel poste de police de Chauderon seraient conservés pour un autre usage.

7. Durée du bail à loyer

La durée initiale du contrat de bail à loyer, qu'il est envisagé de passer pour pouvoir bénéficier des locaux en cause, est de huit ans. En effet, parallèlement à l'installation d'un poste de quartier à cet endroit, le Corps de police va participer, en collaboration avec la Police cantonale, la Police ferroviaire et le Corps des gardes-frontière, à l'étude de la mise en place d'un centre de compétence sécuritaire dans le périmètre du pôle d'échange Gare–m2.

Si dite mise en place devait intervenir, et ce, à des conditions convenant au Corps de police lausannois, le personnel du poste de quartier de la Gare rejoindrait les membres des corps partenaires mentionnés ci-dessus dans les nouveaux locaux mis à la disposition de tous et abandonnerait ceux de la rue du Petit-Chêne N° 36, à la date de la première échéance du bail y relatif, soit le 1^{er} juillet 2014. A l'inverse, si cette opération ne se faisait pas, le bail à loyer concernant les locaux du nouveau poste de police de la Gare serait reconduit pour une durée de cinq ans et ainsi de suite de cinq ans en cinq ans.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/44 de la Municipalité, du 6 septembre 2006;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'autoriser la Municipalité à conclure un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux d'une surface de 350 m², situés à la rue du Petit-Chêne N° 36 et destinés à accueillir le nouveau poste de police de la Gare;
2. d'allouer à la Municipalité, afin de couvrir les frais d'agencement et d'équipement des locaux mentionnés sous chiffre 1, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 75'000.–, à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports pour l'année 2006:
2400.311 «Achats d'objets mobiliers et d'installations»: Fr. 20'200.–
2400.318 «Autres prestations de tiers»: Fr. 54'800.–;
3. d'allouer à la Municipalité, afin de couvrir les différences de coûts, pour le Corps de police, entre le loyer et les charges des locaux mentionnés sous chiffre 1 et les loyers et charges des locaux abandonnés à l'avenue de la Gare N° 45 et dans l'immeuble de la place Chauderon N° 7, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 70'000.–, à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports pour l'année 2007:
2400.312 «Eau, énergie et chauffage»: Fr. 8000.–
2400.316 «Loyers et redevances d'utilisation»: Fr. 62'000.–.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Jean-Pierre Béboux (LE), M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), M. Jean-François Cachin (LE), M. Roger Cosandey (Soc.), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. Roland Philippoz (Soc.), M. Yvan Salzmann (Soc.), M^{me} Myriam Têtaz (AGT).

Municipalité: M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Rapport photocopié de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts), rapporteur: – La commission a siégé à la salle polyvalente arrière à l'Hôtel de police à Lausanne le lundi 30 octobre 2006. La commission était composée comme suit: M^{mes} Marie-Ange Brélaz-Buchs, Françoise Longchamp (remplaçante de M. Claude Mettraux), Myriam Têtaz et MM. Raphaël Abbet, Jean-Pierre Béboux, Jean-François Cachin, Roger Cosandey, Julian Thomas Hottinger (rapporteur), Roland Philippoz, Yvan Salzmann.

La Municipalité était représentée par M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des sports, et l'Administration communale par MM. Gérald Hagenlocher, commandant du Corps de police, Pascal Rossier, chef de Police-secours, et M^{me} Véronique Duc, secrétaire du chef de Police-secours. Nous remercions M^{me} Véronique Duc pour les excellentes notes de séance.

En guise d'introduction, M. Vuilleumier a expliqué l'importance que prendra la place de la Gare en vue de l'arrivée du métro m2 en 2008. Il y aura à ce moment-là un réel besoin de renforcer le poste de police du quartier de la Gare et avec la fin du bail à loyer de l'actuel poste – situé à l'avenue de la Gare – il est important de profiter des nouveaux locaux qui sont disponibles actuellement au N° 36 de la rue du Petit-Chêne, face aux Galeries du cinéma, et proche de l'arrêt du futur métro, pour créer un nouveau poste.

D'ailleurs, les locaux actuels du poste de police de la Gare appartiennent aux CFF, et le bailleur a interrompu le bail en décembre 2006. Toutefois, le contrat a pu être prolongé de mois en mois, jusqu'à fin mars 2007. Le poste actuel de la Gare est de 106 m² (au niveau comparatif, le poste de Chauderon est de 191 m²) et le nouveau poste au Petit-Chêne sera de 350 m², répartis sur deux étages. Avec un bail de location de huit ans renouvelable de cinq ans en cinq ans.

En complément à ces explications, MM. Hagenlocher et Rossier ont préparé un diaporama informatif sur les postes de quartier à Lausanne et plus précisément sur le futur poste de la Gare.

Ce futur poste de quartier de la Gare intégrera un réseau de neuf postes existants actuellement à Lausanne avec 42,5 places de travail (policiers) qui se répartissent actuel-

lement dans les postes de quartier de la manière suivante: Sallaz: 2 policiers; Chailly: 2 policiers; Pontaise: 2 policiers; Chauderon: 2 policiers; Cour: 2 policiers; Ouchy: 4 policiers selon les saisons; Palud: 7,5 policiers; Flon: 16,5 policiers, et finalement à la Gare: 4,5 policiers. A ces postes fixes s'ajoute le «poste de police mobile» qui est également engagé dans les divers quartiers de la ville afin de procéder principalement à des actions de prévention.

En ce qui concerne les locaux de la police de Chauderon, ils seront libérés et repris par le Service des gérances de la Ville et les collaborateurs de ce poste déménageront au poste de la Palud. Quant au personnel de celui-ci, il sera transféré au poste de la Gare, qui, comme celui du Flon, sera ouvert le week-end avec des horaires adaptés.

Le débat général a porté sur le rôle que doit jouer ce poste de police dans le cadre de la distribution des seringues (ce qui ne se fait pas dans les postes de quartiers) et la distribution d'antabus et de méthadone, pour ne pas mentionner, la coordination de la construction des installations en collaboration avec les SI et d'autres services de la Ville.

La question sur la répartition des tâches entre les différents services de police à la place de la Gare fut soulevée surtout au niveau de la coordination entre la gendarmerie qui s'occupe, avec la police ferroviaire, des délits ou problèmes en relation avec les trains, la police municipale et la future sécurité dans le métro m2, qui sera assurée au premier échelon par l'exploitant et au deuxième échelon par les services de police. Il est prévu néanmoins d'établir un projet pour regrouper à la gare les services de gendarmerie, police municipale, police ferroviaire et gardes-frontière. Néanmoins, l'aboutissement d'un tel projet prendra du temps.

Une ultime série de questions portait sur les horaires des policiers et les frais liés au bail de location et sur les travaux à effectuer dans les nouveaux locaux. Il y aura des travaux pour un montant de Fr. 155'00.–, dont Fr. 80'000.– à la charge du propriétaire du bâtiment (il s'agit de la gérance Cogestim et les propriétaires sont MM. Laurent et Pascal Colombo), et Fr. 75'000.– à la charge de la Ville, car il s'agit des installations directement liées à l'exploitation du poste de police.

Finalement le préavis fut passé en revue point par point et diverses questions d'éclaircissement furent posées surtout en ce qui concerne l'intégration de ce nouveau poste dans la réorganisation du réseau des postes de quartier et le fait que le poste de la Palud allait devenir un poste plutôt administratif qu'exploité par des policiers de terrain.

Conclusion

Considérant les trois conclusions, la commission a décidé de voter en bloc. Le préavis a été adopté à l'**unanimité** des membres présents.

Le président : – Merci. J’ouvre la discussion relative à cet objet. Avant de donner la parole à M^{me} Longchamp, la présence d’un huissier est demandée auprès de M. le secrétaire. Vous avez la parole, Madame.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Deux choses. La première: j’ai accepté ce préavis et je vous invite à en faire de même. Mais je répète tout de même ce que j’ai dit en commission: je trouve regrettable que le poste de la Palud ne devienne qu’un poste administratif. La Palud est au centre de la ville et je déplore qu’il n’y ait plus de poste de police à cet endroit. La deuxième chose concerne le rapport de la commission. J’ai été assez choquée d’y voir figurer, à la demande d’ailleurs d’un conseiller, non seulement le nom de la gérance mais celui des propriétaires de l’immeuble. Je ne comprends pas l’intérêt de mettre de telles informations dans un rapport du Conseil communal.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Ceux qui ont lu le préavis l’ont tous compris: le Corps de police a profité de la résiliation, par les CFF, du bail du poste de la Gare pour penser à neuf tous les postes de police, notamment ceux de l’hypercentre. La volonté était – je réponds là à l’interrogation de M^{me} Longchamp, exprimée en commission – comme c’est le cas au Flon, d’avoir un poste de police en plein centre, avec davantage de policiers, permettant une ouverture plus longue, notamment la nuit et les week-ends, pour mieux répondre aux besoins des citoyens. Aux commerçants qui m’ont aussi posé des questions à ce sujet, je peux répondre qu’entre le poste du Flon et celui de la Gare, il y a suffisamment de policiers pour faire des rondes plus souvent. Nous avons ainsi une police plus visible, ce que demandent de nombreux Lausannois au cours des divers entretiens que nous pouvons avoir avec eux. Il y aura davantage de policiers en ville, dans l’hypercentre et à la Riponne, mais aussi dans le quartier de la Gare. C’est une police de proximité qui vous est proposée là, une police qui connaît les gens, qui va là où ils sont. Elle intervient rapidement, pour éviter autant que possible les délits, mais évidemment aussi lorsque des délits sont commis. C’est ce qui va se passer sur la place de la Gare. Ce sera, selon toutes les expertises, un lieu où vont converger beaucoup de personnes et donc où, potentiellement, il faudra régler des problèmes de sécurité. Je vous remercie de soutenir ce préavis, comme la commission l’a fait à l’unanimité.

M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts), rapporteur : – J’aimerais intervenir sur le point que vient de soulever M^{me} Longchamp. Cette demande a été faite en présence de la commission au complet. Un commissaire a précisé pourquoi il voulait entendre cette information. J’ai fait circuler le rapport parmi tous les membres de la commission et personne ne m’a rien dit à ce moment-là. C’est la raison pour laquelle cet élément y figure.

Le président : – La parole n’est plus demandée. Puis-je demander à M. Hottinger de nous donner les déterminations de la commission relatives aux conclusions?

M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts), rapporteur : – Considérant les trois conclusions, la commissions a décidé de les voter en bloc. Le préavis a été adopté à l’unanimité des membres présents.

Le président : – L’assemblée accepte-t-elle également de les voter en bloc? Oui. Celles et ceux qui sont d’accord avec les conclusions de la commission le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Personne. Abstentions? Aucune. C’est donc à l’unanimité que vous avez accepté ce point. Cet objet est ainsi traité et liquidé, avec mes remerciements.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/44 de la Municipalité, du 6 septembre 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d’autoriser la Municipalité à conclure un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux d’une surface de 350 m², situés à la rue du Petit-Chêne N° 36 et destinés à accueillir le nouveau poste de police de la Gare;
2. d’allouer à la Municipalité, afin de couvrir les frais d’agencement et d’équipement des locaux mentionnés sous chiffre 1, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 75’000.–, à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports pour l’année 2006:
2400.311 « Achats d’objets mobiliers et d’installations »: Fr. 20’200.–
2400.318 « Autres prestations de tiers »: Fr. 54’800.–;
3. d’allouer à la Municipalité, afin de couvrir les différences de coûts, pour le Corps de police, entre le loyer et les charges des locaux mentionnés sous chiffre 1 et les loyers et charges des locaux abandonnés à l’avenue de la Gare N° 45 et dans l’immeuble de la place Chauderon N° 7, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 70’000.–, à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports pour l’année 2007:
2400.312 « Eau, énergie et chauffage »: Fr. 8000.–
2400.316 « Loyers et redevances d’utilisation »: Fr. 62’000.–.

Le président: – Nous reprenons notre ordre du jour et nous en arrivons au point 7, Préavis N° 2006/39, «Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2006-2011». Commission des finances, M. Claude Bonnard. M. Bonnard étant nanti de son texte, il peut prendre la parole.

Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2006-2011

Préavis N° 2006/39

Lausanne, le 17 août 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Précédemment, la Municipalité vous proposait un préavis relatif à l'autorisation générale d'emprunter chaque fois qu'il était nécessaire d'en modifier le plafond. L'autorisation actuellement en vigueur ressortait du préavis N° 2003/36 du 17 juillet 2003 et fixait un plafond de Fr. 2,5 milliards d'endettement brut.

La modification et l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005 de l'article 143 de la Loi sur les communes nous conduit à changer cette pratique. En voici la teneur :

Art. 143 Emprunts

¹ Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.

² Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.

³ Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune.

⁴ Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.

⁵ Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.

L'application de cet article a principalement deux conséquences. La première est celle de fixer un plafond d'endettement pour la présente législature même si la limite de l'actuelle autorisation générale d'emprunter n'est pas atteinte. La deuxième nous amène à fixer pour la première fois un plafond de risques pour les cautionnements et autres formes de garanties, également valable pour la présente législature.

Ces deux plafonds doivent être adoptés et votés par votre Conseil dans le courant des six premiers mois de chaque législature, puis communiqués à l'Etat de Vaud.

Si une commune se trouvait dans l'obligation de modifier son plafond d'endettement en cours de législature, le Conseil d'Etat examinerait sa situation financière selon les alinéas 2 à 4 de l'article 143 de la Loi sur les communes. Afin d'analyser toute demande de réactualisation, le Conseil d'Etat a récemment validé l'introduction d'un nouvel article 22a dans le règlement sur la comptabilité des communes et dont voici le contenu :

Art. 22a Réactualisation du plafond d'endettement

Toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.

Dans son examen, celui-ci se fonde sur:

- le budget et les comptes annuels de la commune concernée,
- une planification financière.

La situation financière de la commune est analysée sur la base d'indicateurs et de ratios de gestion d'analyse financière validés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

La Municipalité vous propose donc de fixer les plafonds suivants pour la durée de la législature 2006-2011:

- plafond d'endettement (brut): Fr. 2,6 milliards;
- plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties): Fr. 450 millions.

2. Plafond d'endettement*2.1 Etat de l'endettement*

En adoptant le préavis N° 2003/36 du 17 juillet 2003, votre Conseil autorisait la Municipalité à se procurer les fonds nécessaires à la bonne marche de la Commune jusqu'à concurrence d'un montant total de Fr. 2,5 milliards, sous la forme d'emprunts pouvant être contractés auprès de privés ou de banques.

Au 4 août 2006, l'état des emprunts se présentait ainsi:

Emprunts à long terme		Fr. 2'190'000'000.–
Emprunts à court terme: avances à termes fixes (ATF)		Fr. 84'600'000.–
Endettement au 4 août 2006		Fr. 2'274'600'000.–
c/c BCV: ligne de crédit	Fr. 100'000'000.–	
moins: utilisation sous forme d'ATF	– Fr. 30'600'000.–	
ligne de crédit disponible	Fr. 69'400'000.–	Fr. 69'400'000.–
Endettement théorique au 4 août 2006 (*)		Fr. 2'344'000'000.–

(*) Selon les instructions de l'autorité de surveillance des finances communales, les lignes de crédit non utilisées doivent être prises en compte pour le calcul de l'endettement théorique.

2.2 Détermination du plafond d'endettement

Afin de fixer le nouveau plafond d'endettement, il a notamment été tenu compte des éléments suivants:

- un autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement relativement stable mais insuffisant pour le financement intégral des investissements,
- un niveau des investissements supérieur à celui de ces dernières années, en raison principalement des travaux à réaliser dans le cadre du métro m2,
- une marge de sécurité a également été intégrée dans le calcul, afin d'éviter de devoir faire une demande de réactualisation du plafond d'endettement selon l'article 22a du Règlement sur la comptabilité des communes.

En définitive, la Municipalité vous propose de fixer le plafond d'endettement brut à Fr. 2,6 milliards pour la législature 2006-2011.

3. Plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties)

3.1 Situation au 31 décembre 2005

Comme indiqué dans le préavis N° 2006/12 du 23 mars 2006 «Comptes de l'exercice 2005», le total des cautionnements et garanties au 31 décembre 2005 se montait à Fr. 308'928'143.78.

Ce montant est constitué uniquement de cautionnements ou de porte-fort pour des prêts. La majorité de ces prêts bénéficie de garanties hypothécaires, ce qui diminue indirectement notre exposition au risque. Dans les prêts sans garanties hypothécaires, le principal cautionnement est celui de Fr. 100 millions donné dans le cadre du métro m2. Voici le détail :

Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires		Fr. 199'108'733.10
<i>Domaine:</i>		
– logement	Fr. 157'561'107.70	
– santé	Fr. 733'519.55	
– enseignement	Fr. 12'210'295.80	
– sport	Fr. 2'958'963.50	
– économie	Fr. 25'644'846.55	
Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires		Fr. 109'819'410.68
<i>Domaine:</i>		
– social	Fr. 70'753.88	
– sport	Fr. 9'000'000.00	
– environnement	Fr. 748'656.80	
– transports	Fr. 100'000'000.00	
Total des cautionnements et garanties		Fr. 308'928'143.78

3.2 Détermination du plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties)

Le principal élément qui amènera une augmentation notable des cautionnements émis par la Ville provient du préavis N° 2005/45 du 23 juin 2005 «Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne». En effet, dans certains cas, la Ville cautionnera une partie des prêts (en général un tiers) qu'obtiendront les sociétés de construction à caractère social, en vue de diminuer les charges de l'immeuble dans le cadre de logements à loyers modérés. Nous pouvons estimer le potentiel des nouveaux cautionnements à émettre durant la législature 2006-2011 entre Fr. 100 et 150 millions.

Il y a également lieu de tenir compte du fait que d'autres cautionnements sans lien avec les 3000 nouveaux logements seront également émis d'ici à 2011, et que plusieurs cautionnements actuels diminueront suite aux remboursements des prêts concernés.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité vous propose de fixer le plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) à Fr. 450 millions pour la durée de la présente législature.

Rappelons qu'un préavis distinct vous sera présenté lors de chaque nouveau cautionnement émis.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/39 de la Municipalité, du 17 août 2006 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de fixer le plafond d'endettement brut à Fr. 2,6 milliards pour la durée de la législature 2006-2011 ;
 - 1.1 d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune ;
 - 1.2 d'autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conditions de chaque emprunt ;
2. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à Fr. 450 millions pour la durée de la législature 2006-2011.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

Durant sa séance plénière du 5 octobre, la Commission des finances a examiné le préavis N° 2006/39 et a pu discuter des options prises par la Municipalité en matière de fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature commençante. Contrairement à la pratique précédente, où il nous appartenait de changer le plafond de la dette en fonction des événements, il est maintenant nécessaire que le Conseil se prononce sur le plafond d'endettement communal pour toute la législature. Cette disposition découlant du nouvel article 143 de la Loi sur les communes a pour but d'éviter les surprises pouvant conduire à une mise sous tutelle d'une Commune ne pouvant faire face au poids de sa dette. Si le changement du plafond en cours de législature demeure possible, il demande alors une procédure nouvelle dépendant d'une approbation par le Conseil d'Etat qui va devoir estimer la situation financière de la Commune selon des critères qui tiennent davantage compte du budget et de la planification financière que du patrimoine financier.

Pour ce qui est de Lausanne, endettée en début de législature à hauteur de Fr. 2,334 milliards, il faut tenir compte des dépenses prévisibles durant la législature et de leur financement que nous ne pouvons pas assurer intégralement par le compte de fonctionnement. Parmi celles-ci, les dépenses d'accompagnement liées au m2 semblent inévitables. En y ajoutant d'autres dépenses figurant au plan des investissements, on arrive à Fr. 35 millions par année. En guise de marge de manœuvre afin de pouvoir saisir de bonnes occasions de renouvellement d'emprunts, et pour d'autres investissements possibles, la Municipalité propose d'ajouter la somme de Fr. 65 millions pour la législature. Avec ces estimations, le plafond d'endettement de Lausanne atteindra Fr. 2,6 milliards.

En ce qui concerne le risque de cautionnement, celui-ci n'est fort heureusement pas une dette, mais un risque que prend la Commune, la plupart du temps dans le but d'alléger les charges hypothécaires des coopératives de logement. En réponse à une demande d'un commissaire, la Commission des finances a pu prendre connaissance hors séance de l'ensemble des cautionnements engageant la Commune. A l'exception principalement du m2, ces cautionnements reposent surtout sur des garanties hypothécaires ou sont associés à des tâches relevant d'une collectivité publique tels les sports de glace ou la gestion des déchets.

Durant cette législature, le programme «3000 logements», largement soutenu par notre Conseil, va lui aussi nécessiter une augmentation des cautionnements qui seront en partie

compensés par les amortissements progressifs des emprunts anciens, et donc un allègement de l'engagement de la Commune. Tenant compte de ces éléments, la Municipalité nous propose de passer d'un plafond de risque de Fr. 309 millions à un nouveau plafond de Fr. 450 millions.

Au vote, l'unanimité de la Commission des finances accepte les deux conclusions du préavis N° 2006/39 et vous invite à faire de même.

Le président: – Si M. Bonnard n'a pas de remarque liminaire à faire, j'ouvre la discussion relative à cet objet. Cela n'est pas le cas, nous en arrivons donc à la détermination de la commission. Monsieur Bonnard?

M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – C'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter les deux conclusions du préavis N° 2006/39 et vous invite à en faire de même.

Le président: – Nous sommes prêts à en faire de même. Celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions de la commission le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Personne. Abstentions? Personne. Je vous remercie. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/39 de la Municipalité, du 17 août 2006;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de fixer le plafond d'endettement brut à Fr. 2,6 milliards pour la durée de la législature 2006-2011;
 - 1.1 d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune;
 - 1.2 d'autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conditions de chaque emprunt;
2. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à Fr. 450 millions pour la durée de la législature 2006-2011.

Le président: – Point suivant: Rapport-préavis N° 2006/41, «Réponse à la motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts intitulée «Mise en place d'outils de controlling

financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses»». Est-ce que le rapporteur Marc-Olivier Buffat est là? Non. Qui était membre de la commission et pourrait le remplacer? Pour la famille politique de M. Marc-Olivier Buffat, est-ce que M^{me} Longchamp ou M. Charles-Denis Perrin... Il arrive! Monsieur Perrin, nous vous cueillons par surprise et au vol. Excusez le procédé, mais M. Marc-Olivier Buffat n'étant pas là, c'est vous qui avez l'honneur de le remplacer.

Réponse à la motion de M^{me} Françoise Lonchamp et consorts intitulée «Mise en place d'outils de controlling financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses»

Rapport-préavis N° 2006/41

Lausanne, le 24 août 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

La Municipalité répond à la motion du 7 décembre 2004 de M^{me} Françoise Longchamp et consorts¹ pour la mise en place d'outils de controlling financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses, motion dont la prise en considération partielle a été admise par le Conseil communal.

2. Rappel de la motion

La motion, qui a été développée au cours de la séance du Conseil communal du 15 mars 2005, relevait la nécessité de responsabiliser davantage le Conseil communal sur les conséquences financières de ses décisions en lui mettant à disposition différents instruments d'analyse tels que :

- a) une amélioration du système pour que le conseiller communal puisse avoir une vue d'ensemble de l'impact financier d'un préavis avant son adoption par le Conseil communal;
- b) l'introduction systématique d'une phrase, à la fin d'un préavis, donnant son incidence financière;
- c) un tableau informant, une à deux fois par an, où l'on en est dans les dépenses par rapport aux crédits votés, ainsi que l'évolution du solde de ces crédits;
- d) une situation par indicateur pour connaître l'évolution périodique des dépenses réelles par rapport au budget voté pour l'année;
- e) la mention automatique des frais de fonctionnement découlant de tout nouvel investissement;

La motionnaire souhaitait également charger la Commission des finances d'examiner l'incidence sur les finances communales de toute demande de crédit extraordinaire excédant Fr. 500'000.–, et de communiquer sa détermination à la commission chargée d'étudier le préavis s'y rapportant.

Au cours de la séance du 21 mars 2006, le Conseil communal a accepté une prise en considération partielle de la motion en retenant les points a) b) et e) mentionnés ci-dessus.

3. Situation actuelle

Les instructions internes à la Ville qui régissent actuellement le domaine traité par la motionnaire sont les suivantes :

1. Le crédit d'investissements est une autorisation accordée par le Conseil communal de procéder, pour un objectif à réaliser, à des engagements financiers d'un montant déterminé. Il concerne principalement les acquisitions, réalisations (constructions), extensions et améliorations de biens durables ayant une utilité nouvelle ou accrue sur plusieurs années,

¹BCC 2005, pp. 883-884.

ainsi que les subventions aux investissements. Les dépenses engagées dans le cadre d'un crédit d'investissements doivent être portées à l'actif du bilan; elles sont amortissables sur une ou plusieurs périodes comptables.

2. La demande de crédit d'investissements est présentée au Conseil communal par la Municipalité, au moyen d'un préavis. Celui-ci comprendra – outre les éléments généraux consacrés à la justification, à la description et, éventuellement, à l'aspect énergétique de l'investissement proposé – deux chapitres traitant des aspects financiers et des conclusions, à savoir:

Aspects financiers

Ce chapitre sera subdivisé en trois sous-chapitres:

a) *Coût de l'investissement*

La direction qui demande le crédit est responsable de l'évaluation la plus précise des coûts; lorsqu'il s'agit d'une réalisation (construction), la direction s'assure notamment, avant de présenter le préavis, que le programme et la nature des travaux sont suffisamment élaborés.

Le coût de l'investissement doit être déterminé et présenté selon les principes suivants:

- il sera calculé sur la base des prix devisés à la date de l'établissement du projet, quitte à devoir formuler et justifier, ensuite, une demande de crédit complémentaire pour les hausses de prix consécutives au renchérissement,
- il sera complet; il comprendra également, selon les cas:
 - la valeur du terrain affecté à l'objet de la demande de crédit
 - les prestations internes effectuées par des services commercialisés de la Ville (taxes d'introduction d'égouts et de raccordement aux réseaux d'eau, de gaz et d'électricité, etc.)
 - les intérêts du compte de construction, lorsque des tiers participent au financement,
- il aura une structure claire, logique et suffisamment détaillée; exemple (lorsqu'il s'agit d'une construction): par nature des travaux, avec subdivision par corps de métier. Lorsque le chantier est géré selon la classification normalisée du «Code des frais de construction» (CFC), le coût de construction sera présenté selon les principales positions de cette codification.

b) *Crédit demandé*

Sont à indiquer dans ce sous-chapitre:

- le montant du crédit demandé. Ce montant doit être égal au total des dépenses pour lesquelles la base légale doit être constituée,
- lorsque la Ville n'est pas «maître de l'ouvrage» (construction assumée par un tiers) et que l'objet du préavis est d'accorder une subvention d'investissement à valoir sur cette construction, le montant du crédit demandé sera égal à dite subvention,
- le cas échéant, le coût des travaux induits (par l'investissement), compris dans d'autres types de crédit; exemple: crédit-cadre annuel,
- la référence au plan des investissements, avec explication sommaire des écarts importants de prévision,
- le cas échéant, l'existence d'un compte d'attente; indiquer la date de création et le montant des dépenses déjà engagées (celles-ci devant être incluses dans le coût de réalisation).

c) *Incidences sur le compte de fonctionnement*

Sont à indiquer dans ce sous-chapitre:

- le cas échéant, le coût net de l'investissement qui servira de base de calcul des charges financières; il sera obtenu en déduisant du coût de l'investissement, selon les cas:
 - les recettes d'investissements (subventions à recevoir, participations de tiers, etc.) lorsque celles-ci peuvent être fixées avec certitude au moment de la rédaction du préavis; lorsque la certitude de ces recettes n'est pas établie, celles-ci seront simplement mentionnées sans indication de montant;
 - le prélèvement sur un fonds de renouvellement, un fonds de réserve ou une provision,
- les charges financières (amortissements et intérêts); estimation basée sur le montant du crédit demandé ou, le cas échéant, sur le coût net de l'investissement à charge de la Ville; calcul selon la méthode de l'annuité constante; indiquer le taux d'intérêt utilisé et la durée de l'amortissement,
- les charges annuelles supplémentaires d'exploitation (personnel, entretien, loyers, énergie, etc.),

- les revenus annuels supplémentaires d'exploitation,
- les éventuelles économies de charges.

Ces éléments sont indépendants des conclusions financières soumises à la décision du Conseil communal; ils n'en sont pas moins indispensables.

4. Réponse à la motion

La lecture des dispositions ci-dessus montre que pour les éléments retenus dans la prise en considération de la motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts, la Municipalité partage dans une très large mesure les mêmes objectifs que les motionnaires, lesquels visent à présenter la meilleure transparence et l'information la plus complète possible des projets proposés. Il faut malheureusement admettre qu'actuellement ces directives ne sont pas toujours respectées scrupuleusement, les projets soumis au Conseil communal étant encore trop souvent insuffisamment aboutis et donc incomplets. Il y a lieu de relever par ailleurs, à la décharge des directions, que dans certains cas, les conséquences financières peuvent être aléatoires ou difficiles à prévoir de manière précise.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a décidé de rappeler aux directions les dispositions existantes en les enjoignant à les observer de manière plus rigoureuse et en rendant obligatoire pour chaque préavis, quel qu'il soit, la présentation d'un chapitre indiquant, d'une part, les charges financières (intérêts et amortissements) et, d'autre part, les incidences prévisibles sur le compte de fonctionnement, données à définir de la façon la plus soignée et objective possible. Par ailleurs, l'absence de retombées au niveau du compte de fonctionnement devrait être mentionnée de manière spécifique, montrant ainsi que l'examen de cet aspect du projet n'a pas été omis.

Une meilleure coordination entre les différents services intervenant dans la présentation d'un projet donné sera notamment nécessaire pour satisfaire à ces exigences.

5. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2006/41 de la Municipalité, du 24 août 2006;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Françoise Longchamp du 7 décembre 2004.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Marc-Olivier Buffat (LE), rapporteur, M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Alain Bron (Soc.), M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts), M. Alain Hubler (AGT), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. Charles-Denis Perrin (LE), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Francisco Ruiz (Soc.), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Marc-Olivier Buffat (LE): – La commission s'est réunie le 11 octobre 2006, à 10 h 00 à l'Hôtel de Ville, dans la composition suivante:

Rapporteur: Marc-Olivier Buffat (LE).

Membres: Françoise Longchamp (LE); Charles-Denis Perrin (LE); Alain Bron (SOC), Francisco Ruiz (SOC), remplaçant Florence Germond; Roland Rapaz (SOC); Claude Bonnard (Les Verts); Julian Hottinger (Les Verts), remplaçant Gianpiero Trezzini; Alain Hubler (AGT), remplaçant Aline Gabus; Claude-Alain Voiblet (UDC), remplaçant Denis Pache.

Pour la Municipalité: Daniel Brélaz, syndic; David Barbi, Service financier; Jean-Pierre Gay, Service financier.

En préambule, le rapporteur soussigné tient à mentionner qu'il a reçu plusieurs correspondances de membres absents, mais remplacés, se plaignant de la brièveté du délai de convocation (moins de 10 jours).

M. Brélaz s'est excusé de cette situation, due à des problèmes organisationnels et de secrétariat selon lui.

Certains commissaires ont objecté que ce genre de situation avait malheureusement tendance à se reproduire.

En préambule toujours, il est à relever que l'intitulé «motion» doit désormais être remplacé par «postulat».

Le soussigné remercie également les représentants de l'Administration pour leur réponse, en particulier M. Jean-Pierre Gay pour ses prises de notes.

Dans l'ensemble, les commissaires accueillent favorablement la réponse municipale.

La motionnaire est en particulier satisfaite de la réponse apportée par la Municipalité; elle sera toutefois attentive au respect des engagements pris par la Municipalité.

Il est également rappelé (cf. rapport-préavis) que le Conseil communal n'a accepté qu'une prise en considération partielle de la motion lors de sa séance du 21 mars 2006, de sorte que le préavis ne répond qu'aux questions soulevées aux lettres *a*, *b*, *e* de la motion.

Etude du préavis

Pour le syndic, M. Brélaz, le postulat met en forme et rend désormais obligatoire ce qui se fait déjà ou devrait déjà se faire. Il indique aux commissaires que les services de la Commune ont reçu des directives très strictes quant au respect des exigences formulées dans la motion-postulat.

Il n'est toutefois pas exclu que d'anciens rapports-préavis, actuellement en phase finale, ne comportent pas tous les éléments et toutes les exigences figurant dans le postulat.

A une question d'un commissaire se demandant si le Conseil communal peut refuser d'entrer en matière sur un préavis qui ne respecterait pas les exigences de «controlling financier», il est répondu qu'un refus d'entrer en matière ne saurait être automatique vu l'absence de dispositions topiques dans le règlement communal actuel.

Il faudra donc évaluer la situation de cas en cas et réserver les situations d'urgence.

Sous cette réserve, des préavis insuffisamment précis ou incomplets pourront être renvoyés à la Municipalité sur décision du Conseil.

Un commissaire rappelle également qu'il est cependant de la tâche des commissaires chargés d'étudier le préavis, d'exiger toutes les informations nécessaires à ce stade déjà.

Une bonne majorité de commissaires est sensible à la nécessité de prévoir des «dispositions transitoires» et de faire en sorte que le postulat puisse être voté le plus rapidement possible par le Conseil, d'où les deux vœux soumis au vote en fin du présent rapport.

Le contrôle des coûts de l'investissement et des crédits demandés ne suscite guère de discussions s'agissant de techniques financières maîtrisables et connues.

S'agissant en revanche des incidents sur le compte de fonctionnement, les commissaires insistent pour que l'information soit la plus complète possible, en envisageant même des scénarios ou des modules différents qui puissent tenir compte de l'évolution de l'exploitation du crédit et de sa durabilité.

Un commissaire souhaiterait également que les différents impacts sur l'environnement soient mentionnés tout en admettant que la requête sort du cadre du présent préavis.

Il est également relevé que les incidences sur le compte de fonctionnement ne feront pas l'objet d'une conclusion spécifique dans les préavis, mais figureront bien entendu dans les motifs.

Les conséquences financières de l'adoption du préavis sont dans l'ensemble faibles selon le syndic Brélaz. L'élaboration de données plus pointues au niveau des conséquences

financières risque certes de donner du travail supplémentaire et des études plus approfondies; cependant, les effets en seront sans doute positifs grâce à des choix plus rationnels par la suite ou des économies.

Dans le respect des exigences découlant du préavis, il faudra également tenir compte des difficultés liées à la prévisibilité d'éléments nouveaux ou partiellement nouveaux dues par exemple à des décisions cantonales ou de la Confédération, ayant un impact sur les finances communales.

A la question de savoir quels sont les engagements financiers, voire engagement de personnel déjà voté, mais qui ne figuraient pas dans les éléments cotés du budget, les représentants de l'Autorité communale répondent que ces éléments sont marginaux, voire insignifiants. Si l'on parle par exemple d'engagement de personnel ou de fonctionnaires, il s'agirait tout au plus de 4 ou 5 cas sur 4000.

Afin d'éviter que la question d'un éventuel effet rétroactif de la motion-postulat puisse donner lieu à des discussions, les commissaires passent au vote sur la question de la fixation d'une date à partir de laquelle les préavis émanant de la Municipalité devront *impérativement* respecter les exigences de la motion-postulat.

Par 9 voix pour et 1 abstention, les commissaires décident de fixer au *1^{er} novembre 2006* la date à laquelle les préavis de la Municipalité devront impérativement respecter ces exigences.

Par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, les commissaires expriment également le *souhait* que cette motion-postulat puisse être traitée en urgence par le Conseil et que le Bureau veuille bien en prendre bonne note.

Conclusions

Il est passé au vote; un commissaire annonce qu'il s'abstiendra, estimant que si l'outil peut être considéré en soi comme «neutre», la philosophie qui en est à l'origine ne l'est pas forcément.

Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées par les commissaires par 9 voix pour et 1 abstention.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter en votre nom ou en celui du rapporteur?

M. Charles-Denis Perrin (LE), rapporteur remplaçant: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion relative à cet objet.

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – A Gauche Toute!, qui s'était opposé en commission à l'entrée en matière sur la

motion de M^{me} Longchamp, qui s'était opposé lors du débat en plenum, va s'abstenir sur le préavis. Si je reprends les termes du rapport, il ne s'agit que de la mise en forme de ce qui se fait déjà, ou devrait se faire, afin de permettre aux conseillers communaux de contrôler les dépenses en sachant combien coûtent leurs initiatives. Néanmoins, A Gauche Toute! s'abstiendra parce que la philosophie à la base de la requête de M^{me} Longchamp n'est pas admissible pour nous. C'est une philosophie qui part de l'idée que les dépenses publiques, c'est mauvais. C'est une philosophie qui vise à intimider les conseillers communaux devant les dépenses publiques. Pour preuve, les notes de séance, qui disent: «A une question d'un commissaire demandant si le Conseil communal peut refuser d'entrer en matière sur un préavis qui ne respecterait pas les exigences de controlling financier, il est répondu qu'un refus d'entrée en matière... ne saurait être automatique...» Encore heureux!

A Gauche Toute! est pour la réhabilitation des dépenses publiques. Pour l'heure, c'est encore une position minoritaire, mais nous ne perdons pas espoir que les dépenses publiques soient considérées comme un bien. Les dépenses publiques sont indispensables, c'est la garantie de la solidarité, du lien social, la garantie de l'avenir, notamment quand on pense aux infrastructures collectives, aux dépenses pour l'éducation, la garde des enfants, etc. Voilà pourquoi, au nom de la réhabilitation de la justesse des dépenses publiques, nous nous abstenons.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je ne suis absolument pas étonnée des propos de M^{me} Gilliard et je les réfute tout à fait. Nous sommes aussi pour des dépenses publiques, mais contrôlées. Le but de ma motion était précisément de mettre le Conseil communal face à ses responsabilités afin qu'il sache, quand il vote, ce qu'il vote, sur quoi il vote et quelles sont les conséquences de son vote.

Puisque j'ai la parole, je rappelle simplement ce que j'ai dit en commission. Je suis satisfaite de la réponse municipale, mais je resterai attentive à son application.

M. Charles-Denis Perrin (LE), rapporteur remplaçant: – J'exprime mon étonnement devant l'intervention de M^{me} Gilliard. En effet, ce postulat demande d'une part la transparence et d'autre part que lorsqu'on présente une dépense, on en explique les conséquences financières sur les frais d'exploitation. Franchement, c'est le B A BA du rôle d'un Conseil communal que d'avoir ces informations! Et je dirai même, *a contrario*, qu'un mode de fonctionnement où les conséquences des décisions à prendre sont cachées est un système opaque, auquel je ne peux souscrire.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. M. le rapporteur peut-il nous donner les déterminations de la commission?

M. Charles-Denis Perrin (LE), rapporteur remplaçant: – Oui, Monsieur le Président. Au vote, les conclusions du

préavis sont adoptées par les commissaires par 9 voix pour et 1 abstention.

Le président: – Merci. Je vais donc procéder au vote. Celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions de la commission le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Aucun. Abstentions? Quelques-unes. Merci. Cette réponse est acceptée et je remercie le rapporteur de circonstance.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2006/41 de la Municipalité, du 24 août 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Françoise Longchamp du 7 décembre 2004.

Le président: – Nous passons aux droits des conseillers communaux. Point 10, postulat de M^{me} Andrea Egli «Pour défendre le droit à l'or bleu...» (*Brouhaha.*) M^{me} Andrea Egli dépouille, merci de me le rappeler. M. Dunant est-il encore apte à venir, dans un ultime effort, à cette tribune? Pour le point 12 et son postulat «Pour des véhicules communaux propres». Vous arrivez! Nous vous attendons.

Postulat de M. Marc Dunant intitulé «Pour des véhicules communaux propres!»⁷

Développement polycopié

La question de la pollution causée par le trafic automobile en ville et de ses pointes hivernales et estivales rythme les travaux de notre Conseil depuis nombre de mois; ce postulat demande à la Municipalité d'y apporter une réponse modeste et pragmatique, à l'échelle des moyens dont dispose notre Ville.

1. Véhicules légers

Dans le prolongement de la motion déposée par M^{me} Florence Germond en octobre 2004 (*Motion pour un plan de mobilité d'entreprise pour la ville de Lausanne*) et de la réponse apportée par la Municipalité dans le préavis N° 2005/36 (chapitre 5 Plan de mobilité de l'Administration lausannoise), ce postulat demande que la Ville n'acquière plus que les véhicules légers indispensables à la marche

des services communaux (notamment les véhicules spéciaux, de même que ceux affectés au transport de matériel ou à un service de piquet) et remplace les autres par des partenariats de type Mobility.

Pour les nouveaux véhicules indispensables, il demande que la Ville n'acquière plus que des modèles qui ménagent le plus possible l'environnement, dans la mesure où ces modèles sont disponibles sur le marché; cela signifie principalement des véhicules bimodes (essence/gaz) ou hybrides (essence/électricité). Des exceptions restent possibles lorsque des raisons particulières l'exigent, notamment pour les véhicules des services d'urgence.

2. Véhicules lourds

En complément du postulat déposé par M. Fabrice Ghelfi en novembre 2005 (*Particules fines et ozone: pour des mesures de santé publique et de protection de l'environnement*), ce postulat demande que tous les véhicules lourds nouveaux correspondent au minimum aux normes EURO 4 (obligatoires dès octobre 2006, tandis que les normes EURO 5 seront obligatoires dès 2007) et proposent des solutions satisfaisantes quant à l'émission de particules, puisque la norme EURO 4 n'est pas suffisante dans ce domaine.

Pour les poids lourds anciens (normes EURO 0, 1, 2), ce postulat demande un plan de renouvellement rapide du parc afin de pouvoir les retirer au plus vite de la circulation; outre le fait qu'ils sont particulièrement polluants, ces véhicules sont en effet très coûteux à l'exploitation puisque qu'ils consomment plus de diesel et que le montant de la RPLP dépend de la norme EURO. Pour les véhicules lourds plus récents (norme EURO 3), il demande un plan de mise à jour technique afin qu'ils offrent de meilleurs résultats sur le plan de la pollution atmosphérique.

Le président: – Avez-vous quelques remarques relatives à votre texte?

M. Marc Dunant (Soc.): – Oui, Monsieur le Président. Ce texte est relativement ancien puisqu'il date de juin. L'actualité l'a rattrapé, voire dépassé. En effet, cette question a été objet de débats intenses en Commission des finances. Vous en aurez un écho dans le rapport sur le préavis sur les autorisations d'achat, puisque la Commission des finances a proposé des mesures assez énergiques à moyen terme. Je recommande par conséquent à ce Conseil d'envoyer ce postulat directement à la Municipalité pour ne pas ajouter ses débats à ceux de la Commission des finances.

Le président: – Merci. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Jean-Pierre Béboux (LE): – En entendant M. le postulant, j'ai l'impression d'être dans une séance de rattrapage. Je m'explique. Il y a déjà plusieurs semaines que le

⁷BCC 2005-2006, T. II (N° 20/I), p. 1171.

postulat de M^{me} Christina Maier a été traité par ce Conseil. Il portait sur le même sujet. Bien entendu, nous ne sommes pas opposés à l'achat et à l'utilisation de tels véhicules, mais ça ne sert à rien d'allonger et d'arriver comme la grêle après les vendanges avec une proposition sur laquelle tout le monde s'accorde. Si c'est pour occuper l'ordre du jour, je comprends, mais... C'est la seule raison, parce que c'est réglé, tout le monde est d'accord!

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Je serai extrêmement brève. Monsieur Béboux, le postulat de M. Dunant est tout à fait indispensable, à en juger par les discussions que nous avons à la Commission des finances autour des autorisations d'achat de véhicules.

M. Marc Dunant (Soc.): – Je donne un autre complément de réponse à M. Béboux. Il semblerait peut-être, en apparence et superficiellement, que tout le monde est d'accord. Chaque sous-commission a pris contact avec les services concernés à propos des autorisations d'achat 2007 de véhicules. Or nous avons découvert qu'il n'y a aucun accord sur rien au niveau de l'Administration communale dans son ensemble. Donc ce postulat ne vient pas comme la grêle après la vendange. Il vient au bon moment et permettra à la Municipalité de proposer au Conseil un certain nombre de décisions qui deviendront une base commune pour toutes les directions et chaque service.

Le président: – Sauf si une demande expresse est faite concernant le renvoi en commission, je considère que c'est transmis directement à la Municipalité. Il en sera fait ainsi. Monsieur le postulant, faites attention à la marche!

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Marc Dunant: «Pour des véhicules communaux propres!»;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Il est huit heures moins cinq, je commence à avoir faim, j'espère qu'il en est de même pour vous. Rappelez-vous: fumeurs, non-fumeurs, rendez-vous à 20 h 30.

La séance est levée à 19 h 55.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16